GESTION DE
LA VIE FÉDÉRALE

ADHÉSIONS
ET SERVICES

VIE FÉDÉRALE
2017-2018

70 GR 1947-2017 FFRandonnée les chemins, une richesse partagée

109 comités, 3500 clubs,
PARTOUT EN FRANCE

Fédération Française de la randonnée Pédestre
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS • Tél. : 01 44 89 93 90

Mon GR.fr

FFRandonnée les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

DEMANDEZ-LE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION :
Service aux adhérents,
association@ffrandonnee.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?
Il est important de bien renseigner une adresse e-mail valide sur chaque profil de licence afin que notre assureur puisse ouvrir un dossier en cas de sinistre (attention champ bloquant pour toute déclaration).

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs
MDS Conseil

Une équipe d'assureurs professionnels répondra à toutes vos questions en matière d'assurance par courrier postal, téléphone ou courriel à :

MUTUELLE DES SPORTIFS

2-4 rue Louis David
75782 Paris Cédex 16

Tél. : 01 53 04 86 86
Email : contact@grpmds.com

UN GUIDE POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA SAISON SPORTIVE

Ce guide **Gestion de la vie fédérale, adhésions et services** s'adresse aux responsables des comités régionaux, départementaux et des clubs.
Nous vous invitons à le lire attentivement afin de bien débuter la rentrée sportive.
En tant que responsables de clubs, vous êtes les ambassadeurs de notre Fédération auprès de vos adhérents. C'est pourquoi nous voulons ce guide le plus complet possible, afin qu'il vous accompagne tout au long de l'année. Et n'oubliez pas que votre comité et le Service aux adhérents de la Fédération demeurent disponibles pour répondre à toutes vos questions.

GUIDE DE LA GESTION DE LA VIE FÉDÉRALE

Ce guide vous est indispensable pour assurer une bonne gestion de l'adhésion et de la vie fédérale au sein des comités, des associations et auprès de nos adhérents.

Il rassemble l'ensemble des procédures pour la gestion et le suivi de l'adhésion :

- L'affiliation d'un club
- La gestion des :
  - Licences associatives
  - Randocartes®
  - Cartes de baliseurs/collecteurs officiels
  - Abonnements au magazine Passion Rando
- En annexe, des modèles de documents à utiliser pour simplifier vos démarches auprès de la Fédération.

Une journée d'Accompagnement des Responsables Associatifs (ARA) sur l'« Utilisation du site de gestion de la vie fédérale » complète ce guide et vous permet d'acquérir toutes les notions pour gérer vos adhésions en toute autonomie. Toutes les informations sur **www.ffrandonnee > rubrique formation > type de public : dirigeants**

D'autres documents sont à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion et le suivi de vos adhésions :

- **Un guide Assurances**. Il répond à vos principales questions et vous aide à choisir la formule la mieux adaptée à vos besoins et ceux de vos adhérents.
- **Un guide de gestion de vos séjours et voyages** organisés dans le cadre de l'Extension de l'immatriculation Tourisme fédérale (cf. site Internet de la FFRandonnée_base documentaire fédérale)
- **Des documents** pour vous aider à utiliser le système de « Gestion fédérale » :
  - Des fiches simplifiées pour faire ses premiers pas dans le système. Elles vous permettront de gérer facilement l'adhésion en ligne (affiliation, consultation de votre compte «Vie fédérale», saisie et impression des licences,…).
  - Un guide utilisateurs spécial comités
  - Des liens utiles, notamment l'accès à la base documentaire fédérale

  Consultable sur :
  https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrando

1. Des services créés pour vous aider au quotidien 7

1 - Un espace Internet : le système de « Gestion fédérale » 8
2 - Les services dédiés à l'adhésion 8
3 - Des codes d'accès personnalisés 9
4 - Vos interlocuteurs adhésion 10-13

2. Des procédures simples et accessibles 14

1 - Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée 16
2 - Créditer son compte « Vie fédérale » 17
3 - Régler sa cotisation et ses commandes 17
4 - Les licences et abonnements à Passion Rando 18
5 - Les Randocartes® 20
6 - Les cartes de balisage (procédure réservée aux comités départementaux) 22
7 - Abonnements à Passion Rando 23

3. Les services en ligne de l'espace « Adhésion » 24

1 - La rubrique « Gestion de la Vie fédérale » 26
2 - Le catalogue des activités des clubs 27
3 - La Base documentaire 27

4. Questions fréquemment posées 28

Annexes 34

1 - Bon de commande de supports Campagne Adhésion 2017/2018 36
2 - Fiche de renseignements (réservée aux associations) 37-38
3 - Fiche d'information sur les activités des clubs. 39-40
4 - Bordereaux de demande de licences 2017/2018 et d'abonnements à Passion Rando 41
5 - Bordereau de règlement de licences 2017/2018 et d'abonnements à Passion Rando 42
6 - Mandat de prélèvement SEPA 43
7 - Questionnaire de santé sport 44
8 - Modèle d'attestation 45

En téléchargement sur la base documentaire fédérale : - Autorisation parentale

1

DES SERVICES CRÉÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

1• Un espace Internet, le système de « Gestion fédérale » ··· **8**

2• Les services dédiés à l'adhésion ····· **8**

3• Des codes d'accès personnalisés ····· **9**

4. Vos contacts locaux ····· **10**

1 DES SERVICES CRÉÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

1• Un espace Internet, le système de « Gestion fédérale »

Le site Internet « Gestion fédérale » permet notamment :

- aux clubs de régler leur cotisation et d'enregistrer leurs licences.
- aux clubs et comités de souscrire un abonnement à Passion Rando, consulter leurs comptes, leurs statistiques, d'effectuer des mises à jour de leurs données, de gérer leurs séjours et voyages organisés dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme de la Fédération.
- aux comités de saisir des cartes baliseur/collecteur officiel, des Randocartes®.

IMPORTANT
Toutes les informations et procédures de gestion figurent dans le guide utilisateur et les fiches simplifiées téléchargeables sur le site de gestion : https://gestion.ffrandonnee.fr

2• Les services dédiés à l'adhésion

Pour commander et régler vos licences et abonnements, vous bénéficiez :

- **D'un site Internet pour une gestion autonome et gratuite : https://gestion.ffrandonnee.fr**
  ou des services d'un prestataire Handirect service pour une gestion accompagnée et payante

SERVICE +
HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée
15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS.
Handirect Services assure le traitement des commandes des licences et d'abonnements pour les associations qui ne réalisent pas la saisie et/ou l'impression des licences via le site internet « Gestion fédérale » ainsi que l'enregistrement de chèque pour celles qui ne sont pas en prélèvement. Le coût de cette prestation pour la saison sportive 2017/2018 est de :
• Club < 30 adhérents = 24 euros/saison
• Club > = 30 adhérents = 40 euros/saison
Attention cette prestation est obligatoire et payante si l'une des trois actions n'est pas assurée par vos soins : saisie des licences, impression des licences en autonomie ou paiement par prélèvement bancaire. Ce montant devra être versé au démarrage de la saison (le nombre de licenciés pour votre club pris en référence sera celui de fin août 2017).

- **D'un accompagnement national : le Service aux adhérents de la Fédération.**
  dont les coordonnées figurent en pages 10 à 13 de ce guide. Une réponse ou un conseil local peut s'avérer plus approprié pour votre club. Des Commissions Régionales Pratique-Adhésion ont été créées en 2017, n'hésitez pas à contacter la vôtre !

- **D'un accompagnement national : le Service aux adhérents de la Fédération.**
  Le Service aux adhérents accompagne clubs et comités dans la gestion de leurs adhésions et de leurs séjours et voyages organisés dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme de la FFrandonnée.

  Pour les adhésions :
  Merci de privilégier vos contacts locaux, dont vous trouverez les coordonnées en page 10 à 13 de ce guide.
  > Tél. : **01 44 89 93 66**
  > Courriel : **association@ffrandonnee.fr**
  Pour les séjours et voyages :
  > Courriel : **tourisme@ffrandonnee.fr**
  Pour les assurances:
  > Tél. : **01 53 04 86 86**
  > Courriel : **contact@grpmds.com**

3• Des codes d'accès personnalisés

Tous les acteurs de la Fédération possèdent des codes d'accès personnalisés pour se connecter au site Internet «Gestion fédérale»:

- **Les comités régionaux et départementaux,**
- **Les clubs,**
- **Les titulaires de titres d'adhésion:** licenciés associatifs, baliseurs /collecteurs officiels, titulaires de Randocarte®.

Chacun bénéficie de droits d'accès spécifiques.

• Les comités et les clubs disposent de deux types de codes:

- **Codes de gestion:** l'identifiant et le mot de passe ne doivent être diffusés qu'au président, au responsable d'adhésion et au trésorier. En effet, la connexion en mode «Gestion» permet de réaliser toutes les opérations, notamment la gestion financière, le renouvellement de licences et autre titres d'adhésion, la mise à jour des coordonnées des administrateurs des comités et des dirigeants d'association.

Si votre identifiant commence par un «G»+numéro d'affiliation de votre club, pensez à utiliser votre mot de passe de gestion.

Nous vous invitons vivement à renseigner toutes ces coordonnées car nous les utilisons pour communiquer auprès de vous et des adhérents.

- **Codes de consultation:** l'identifiant et le mot de passe peuvent être diffusés plus largement. En effet, la connexion en mode «Consultation» donne accès aux informations statistiques, financières… concernant votre structure et permet également de consulter la liste des adhérents.

Si votre identifiant commence par un «C»+numéro d'affiliation de votre club, pensez à utiliser votre mot de passe de consultation.

• Les titulaires de titres d'adhésion disposent d'un mot de passe personnalisé de gestion:
Il est indiqué au verso de la lettre-carte, dans l'espace réservé aux contacts privilégiés.

Les adhérents peuvent ainsi mettre à jour leurs données (ex.: changement d'adresse), imprimer une attestation d'adhésion. Nous invitons les associations et les comités à diffuser cette information afin que toutes les personnes ayant accès à Internet puissent modifier si nécessaire les informations les concernant.
Attention : Il est particulièrement important que chaque adhérent renseigne sonn adresse mail, afin de profiter des avantages et services de la FFRandonnée.

NB: Si vous désirez modifier vos codes, il suffit d'en faire la demande à association@ffrandonnee.fr

		VOS INTERLOCUTEURS ADHÉSION PAR DÉPARTEMENT					
DÉP	COMITÉ	TÉLÉPHONE	EMAIL DU COMITE	NOM Prénom	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL
01	FFRandonnée Ain	04 74 32 38 67	ain@ffrandonnee.fr	JACQUOT Sabrina	Secrétaire	04 26 37 60 11	ain.secretaire@ffrandonnee.fr
02	FFRandonnée Aisne	03 23 79 09 35	rando@naturagora.fr				
03	FFRandonnée Allier	04 70 97 43 09	contact@ffrandonnee-allier.fr	ROILETTE Jean-Claude	VP du comité	06 71 83 95 78	
04	FFRandonnée Alpes De Hautes Provence	04 92 31 20 81	cdrp04@orange.fr	CASSET Jacqueline	responsable adhésion	06 89 68 28 52 ou 04 92 75 48 22	
05	FFRandonnée Hautes Alpes	04 92 53 65 11	cdrp@ffrandonnee05.net	VIAL Jacques	responsable adhésion	06 77 04 61 81 04 92 46 22 82	vial.catjack@orange.fr
06	FFRandonnée Alpes Maritimes	09 51 05 19 23	info@cdrp06.org				
07	FFRandonnée Ardèche	04 75 30 57 38	cdrp07@wanadoo.fr				
08	FFRandonnée Ardennes	03 24 26 55 95 06 07 58 81 81	cdrp08@orange.fr				
09	FFRandonnée Ariège	05 34 09 02 09	contact@cdrp09.com				
10	FFRandonnée Aube	03 25 74 98 94	comite-aube-ffrp@wanadoo.fr				
11	FFRandonnée Aude	04 68 47 69 26	contact@auderando.fr				
12	FFRandonnée Aveyron	05 65 75 54 61	cdrp12@wanadoo.fr	VIDAL Lionel	Agent de Développement	05 65 75 54 61	cdrp12@wanadoo.fr
13	FFRandonnée Bouches Du Rhône	04 91 32 17 10	bouches-du-rhone@ffrandonnee.fr	AMSELLEM Daniel	responsable vie associative - adhésion		
14	FFRandonnée Calvados	02 31 82 28 83	cdtp.calvados@wanadoo.fr				
15	FFRandonnée Cantal			VALENTIN Jean-Paul	Responsable Communication et Adhésion	06 08 36 46 56	comiterando15@gmail.com
16	FFRandonnée Charente	05 45 38 94 48	rando16@wanadoo.fr				
17	FFRandonnée Charente Maritime	05 46 32 10 40	rando.17@laposte.net	MARCHAL Marie-Claire	secrétaire adjointe	05 46 84 04 96 06 30 60 03 61	marieclairemarchal@sfr.fr
18	FFRandonnée Cher	02 48 67 05 38 (permanence mardi après-midi)	cd18rando@chersports.fr				
19	FFRandonnée Corrèze	05 55 27 89 40	correze@ffrandonnee.fr	JACQUES Claude	responsable adhésion	05 55 85 93 58	claude.jacques10@wanadoo.fr
20	FFRandonnée Corse	06 38 84 14 25	comitecorserandonnee@gmail.com				
21	FFRandonnée Côte D'or	03 80 41 48 62	cdrp21@orange.fr				
22	FFRandonnée Cotes D'Armor	02 96 76 25 65	rando22@wanadoo.fr				
23	FFRandonnée Creuse	05 55 89 22 63	cdrp23ffrando@orange.fr				
24	FFRandonnée Dordogne	05 53 53 71 46	rando24@orange.fr	FLORANCEAU Georges	responsable adhésion	06 08 30 54 10	rando24.georges@orange.fr
25	FFRandonnée Doubs	03 81 58 80 32 06 86 88 33 72	doubs@ffrandonnee.fr	VOITURET François	Président Commission pratique-adhésion	03 81 58 82 48 06 87 15 98 68	
26	FFRandonnée Drôme		randonnee26@mbsport.fr	SIBEUD Dominique	President Commission Pratiques Et Adhesions	04 75 59 18 37	
27	FFRandonnée Eure	02 32 38 37 07	cdrp.27@free.fr				
28	FFRandonnée Eure Et Loir	02 37 36 63 92 06 87 54 44 01	cdrp28@wanadoo.fr	BIDAULT Guy	Responsable Adhésion	06 02 27 02 84	bidaultguy13@gmail.com
29	FFRandonnée Finistère	02 98 89 60 06	ffrandonnee29@cegetel.net	BOULIC Nicole	Responsable Adhésion	02 98 02 51 49	n.boulic@orange.fr
30	FFRandonnée Gard	04 66 74 08 15	cdrp30@wanadoo.fr				
31	FFRandonnée Haute Garonne	05.34.31.58.31	comite@randopedestre31.com				
32	FFRandonnée Gers	06 49 44 00 10	cdrp32@gmail.com				
33	FFRandonnée Gironde	05 56 00 99 26	cdrp33@neuf.fr				

		VOS INTERLOCUTEURS ADHÉSION PAR DÉPARTEMENT					
DÉP	COMITÉ	TÉLÉPHONE	EMAIL DU COMITE	NOM Prénom	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL
34	FFRandonnée Hérault	04 67 67 41 15 06 32 26 12 95	contact@ffrandonnee34.fr	CAPITANIO Jacques	vie associtive Adhésion / Vice Président	06 32 26 12 95	contact@ ffrandonnee34.fr
35	FFRandonnée Ille-Et-Vilaine	02 99 54 67 61	info@rando35.fr				
36	FFRandonnée Indre	02 54 35 55 63 06 07 32 46 55	rando.36@wanadoo.fr				
37	FFRandonnée Indre Et Loire	02 47 40 25 26	accueil@cdrp37.fr				
38	FFRandonnée Isère	04 38 70 06 69	isere@ffrandonnee.fr				
39	FFRandonnée Jura	03 84 87 08 83	cdrp.jura@gmail.com	GROS Robert	Vice-Président CDSI	06 79 89 07 09	bob.jura@orange.fr
40	FFRandonnée Landes	05 58 90 12 84	cdrp.40@wanadoo.fr				
41	FFRandonnée Loir Et Cher	02 54 56 19 59	loir-et-cher@ffrandonnee.fr				
42	FFRandonnée Loire	04 77 43 59 17	randoloire@wanadoo.fr				
43	FFRandonnée Haute Loire	04 71 04 15 95	randohauteloire@ wanadoo.fr				
44	FFRandonnée Loire Atlantique	02 51 83 17 86	accueil@ffrandonnee44.fr sentiers@ffrandonnee44.fr	BILLAUDEL Pierre	Secrétaire Général	02 51 79 01 60	billaudel@wanadoo.fr
45	FFRandonnée Loiret	02 38 49 88 99	contact@randoloiret.eu	PAQUIN Denis	responsable adhésion	0781548254 0238563033	contact@randoloiret.eu
46	FFRandonnée Lot	05 65 23 06 28	cdrp46@orange.fr	VERBRUGGE Janie	Responsable CDPA	06 26 24 93 15	janie.verbrugge@ gmail.com
47	FFRandonnée Lot Et Garonne	05 53 48 03 41	sentiers47@gmail.com				
48	FFRandonnée La Lozère	04 66 69 61 72	guy.bousseroles@gmail.com				
49	FFRandonnée Maine Et Loire	02 41 79 01 77	maine-et-loire@ ffrandonnee.fr	BONHOMMET Jacques	responsable adhésion	689527998	maine-et-loire pratiques-adhesions@ ffrandonnee.fr
50	FFRandonnée Manche	02 33 55 34 30	manche@ffrandonnee.fr				
51	FFRandonnée Marne	03.26.65.49.98	rando51@wanadoo.fr	SONNET Jean-Pierre	Responsable PA	03 26 65 49 98 06 47 98 88 32	
52	FFRandonnée Haute Marne	03 25 06 56 32 06 43 64 71 83	ffrandonnee52@orange.fr	MICHEL Max			
53	FFRandonnée Mayenne	02 43 53 12 91	info@randonnee53.fr	ORRIERE Marcelle	Secrétaire Responsable Adhésion	02 43 69 16 11	lrp53@wanadoo.fr
54	FFRandonnée Meurthe Et Moselle	03 83 18 95 58	cdrp54@wanadoo.fr	JACQUOT Roger	Responsable Adhésion	06 32 91 17 15 02 43 69 16 11	r.jacquot@sfr,fr
55	FFRandonnée Meuse	03 29 87 36 55	secretariat.cd55@orange.fr	HUSSON Guy	President Commission Pratique et vie asso	03 29 84 44 86	randonneurs duverdunois@ orange.fr
56	FFRandonnée Morbihan	02 97 40 85 88	rando56@wanadoo.fr	PLEYBER Nelly	Responsable Adhésion	02 97 40 85 88	rando56@wanadoo.fr
57	FFRandonnée Moselle	06 73 22 49 26	daniel.vizade@ numericable.fr	DESVIGNES Roger	Responsable Adhésion	06 30 57 71 63	roger.desvignes@ wanadoo.fr
58	FFRandonnée Nièvre	03.86.61.87.75	comite-rando58@orange.fr				
59	FFRandonnée Nord	03 20 59 92 59	secretariat@ randopedestre59.fr				
60	FFRandonnée Oise	06 95 33 29 73	cdrp60@wanadoo.fr				
61	FFRandonnée Orne	06 89 32 89 39	cdrp61-jd@orange.fr				
62	FFRandonnée Pas De Calais	03 21 72 67 33	cdrp@sport62.fr	PLAYEZ - LECLERCQ Danyele - Therese	Responsable Adhésion	06 11 21 48 76 06 08 82 99 02	danyele.perso@gmail.comr
63	FFRandonnée Puy De Dôme	04 73 91 94 01	comite.rando63@gmail.com				
64	FFRandonnée Pyrenées Atlantiques	05 59 14 18 80 06 85 10 93 37	cdrando64@gmail.com	PINCE Charlotte	Ref PA	05 59 14 18 80	cdrando64@ gmail,com
65	FFRandonnée Hautes Pyrénées	05 62 34 44 13	ffrp-cdrp65@ club-internet.fr				
66	FFRandonnée Pyrénées Orientales	04 68 61 48 85	cdrp66@wanadoo.fr	MONGE Rose-Marie	Présidente	04 68 61 48 85	cdrp66@wanadoo.fr

		VOS INTERLOCUTEURS ADHÉSION PAR DÉPARTEMENT					
DÉP	COMITÉ	TÉLÉPHONE	EMAIL DU COMITE	NOM Prénom	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL
67-68	FFRandonnée Territoires D'Alsace	03 88 90 76 06	territoires-alsace@ffrandonnee.fr				
69	FFRandonnée Rhône	04 72 75 09 02	cdrp69@orange.fr				
70	FFRandonnée Haute Saône	03 84 30 10 47 06 83 40 27 40	cmldb70@gmail.com				
71	FFRandonnée Saône Et Loire	06 85 09 15 08	contact@comiterando71.fr				
72	FFRandonnée Sarthe	02 52 19 21 35	72cdrp@gmail.com				
73	FFRandonnée Savoie	04 79 33 05 64	cdrp73@cegetel.net				
74	FFRandonnée Haute Savoie	04 50 51 39 26	cdrp74@orange.fr	GAUGAIN Anne Sophie		04.50.51.39.26	haute-savoie@ffrandonne.fr
75	FFRandonnée Paris	01 46 36 95 70	rando-paname@orange.fr				
76	FFRandonnée Seine Maritime	09 53 82 34 96 06 33 49 52 45	contact@cdrp76.fr	MONTIER Yvonne	responsable adhésion	06 68 08 11 36	yvonne.montier@rando76.fr
77	FFRandonnée Seine Et Marne	01 60 39 60 69	accueil@randonnee-77.com				
78	FFRandonnée Yvelines	06 85 62 87 24	contact@coderando78.asso.fr				
79	FFRandonnée Deux Sèvres	05 49 28 25 88 06 99 31 17 32	rando79.sm@wanadoo.fr	ROUSSIASSE Roseline	Responsable adhésion	05 49 96 11 75 06 43 50 87 29	rando79.rr@orange.fr
80	FFRandonnée Somme	06 77 99 82 04	contact@rando80.fr	DESAINT Elisabeth	elue	06 77 99 82 04	
81	FFRandonnée Tarn	05 63 47 33 70	secretariat@rando-tarn.com				
82	FFRandonnée Tarn Et Garonne	05 63 63 68 44 06 48 61 92 29	tarn-et-garonne@ffrandonnee.fr	ETARD Marc	président pratiques-adhésions	06.62.53.88.97	
83	FFRandonnée Var	04 94 42 15 01	cdrp83@orange.fr	HELVIG Jean rené	Pdt de la commission PA	06 07 96 60 10	jrh.cdrp83@orange.fr
84	FFRandonnée Vaucluse	04 26 03 17 25 06 24 15 09 97	rando84@mdsports84.org	BELLON Julie	Salariée	04 26 03 17 25 06 24 15 09 97	rando84@mdsports84.org
85	FFRandonnée Vendée	02 51 50 55 19	vendee.pratiques-adhésions@ffrandonnee.fr	PIERRE Alain	Président comission Pratiques adhésions et vie associative	06 81 45 64 56	
86	FFRandonnée Vienne	06 32 03 57 51 05 49 37 48 48	vienne@ffrandonnee.fr				
87	FFRandonnée Haute Vienne	05 55 10 93 87	ffrandonnee87@orange.fr	RATIER Patricia	Secrétaire Adjointe	05 55 10 93 87	ffrandonnee87@orange.fr
88	FFRandonnée Vosges	03 29 38 90 02	cdrp88@laposte.net				
89	FFRandonnée Yonne	03 45 02 75 91	yonne@ffrandonnee.fr	DENIS Michèle	Secrétaire	06 71 79 29 26	
90	FFRandonnée Territoire De Belfort	09 75 90 16 83	coderando.90@orange.fr				
91	FFRandonnée Essonne	01 69 23 44 21 06 31 31 71 33	cdrp.essonne@gmail.com				
92	FFRandonnée Hauts De Seine	01 41 08 05 21	mail.rando92@yahoo.fr				
93	FFRandonnée Seine Saint Denis	01 48 54 00 19	contact@randopedestre93.fr	BLED Jean	Responsable Adhésion	06 35 51 96 59	seine-saint-denis.secretaire@ffrandonnee.fr
94	FFRandonnée Val De Marne	01 45 99 32 64	val-de-marne@ffrandonnee.fr				
95	FFRandonnée Val D'Oise	01 30 35 81 82	cdrp95secretariat@orange.fr				
971	FFRandonnée Guadeloupe	06 90 35 17 54	cgrp971@orange.fr	GUIDEVAUX Stéphane	technicien	06 90 35 17 54	cgrp971@orange.fr
972	FFRandonnée Martinique	05 96 70 54 88	cdrp.martinique@wanadoo.fr				
974	FFRandonnée Réunion	02 62 94 37 06 06 92 64.05.82	ffrandonnee.comitedelareunion@gmail.com				

	VOS INTERLOCUTEURS PRATIQUE-ADHÉSION PAR RÉGION			
COMITÉS	**TÉLÉPHONE**	**EMAIL**	**COORDINATEUR PRATIQUE ADHÉSION**	**E-MAIL PA**
FFRandonnée Auvergne-Rhône-Alpes	04 78 52 36 86	auvergne-rhone-alpes@ffrandonnee.fr	Jean-Claude GRANGEON	njfbarioz@wanadoo.fr
FFRandonnée Bourgogne-Franche-Comté	03 81 61 21 78 06 06 90 21 78	crrpfc@free.fr	Christiane Lonchamp	chlonchamp@gmail.com
FFRandonnée Bretagne	02 23 30 07 56	randobretagne@orange.fr	Josiane GUEGUEN	jos@demisel.net
FFRandonnée Centre Val de Loir	02 54 35 55 63	centre-val-de-loire@ffrandonnee.fr	Arlette DUPONT	adupont@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Corse			Louis Marc Chagnard	lm.chagnard@orange.fr
FFRandonnée Grand EST	03 83 18 87 36	grand-est@ffrandonnee.fr	Michel SIMON	michelsimon27@outlook.com
FFRandonnée Haut de France	03 22 41 08 27	hauts-de-france.pratiques-adhésion@ffrandonnee.fr	Thérèse LECLERCQ	tleclercq@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Ile de France	01 48 01 81 51	contact@ffrandonnee-idf.fr		jmgrossard@orange.fr
FFRandonnée Normandie	02 76 80 51 16 06/68 21 46 41	c.reynero@orange.fr	Christian REYNERO	c.reynero@orange.fr
FFRandonnée Nouvelle-Aquitaine	05 57 88 26 43	crrp.nouvelleaquitaine@orange.fr	Francis JUNQUA	francis.junqua@neuf.fr
FFRandonnée Occitanie	05 62 24 18 77	occitanie@ffrandonnee.fr	Pierre CLARETO	pnclareto@wanadoo.fr
FFRandonnée Pays de la Loire	02 40 58 61 21	crrp.paysdelaloire@wanadoo.fr	Jacques BONHOMMET	jacques.bonhommet@orange.fr
FFRandonnée Provence-Alpes Côte d'Azur	04 91 24 43 41	crrp.paca@orange.fr	Julien COILLARD	julien.coillard@free.fr

2

DES PROCÉDURES SIMPLES ET ACCESSIBLES

1• Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée ····· **16**

2• Créditer son compte « Vie fédérale » ····· **17**

3• Régler sa cotisation et ses commandes ····· **17**

4• Les licences et abonnements à Passion Rando ····· **18**

5• Les Randocartes® ····· **20**

6• Les cartes de balisage ····· **22**

7• La gestion des abonnements Passion Rando ····· **23**

RÔLE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DANS LA DEMANDE D'AFFILIATION D'UN CLUB À LA FÉDÉRATION

1 - Pour la validation de l'affiliation par le comité départemental :

▼ Il contrôle les pièces jointes par le club :

- Statuts signés par le président du club.
- Copie de la parution au Journal Officiel ou récépissé de déclaration en préfecture.
- Photocopie d'attestation d'assurance, couvrant au minimum en Responsabilité Civile, en cas de non souscription au contrat fédéral d'assurance.
- Composition complète du Bureau avec les coordonnées de ses membres.
- Règlement Intérieur de l'association s'il existe.
- Pour les associations à multi activités : fournir une attestation de création d'une section de randonnée pédestre ou d'une activité connexe à la randonnée (marche nordique, Longe-Côte marche aquatique côtière (SLMAC), raquettes à neige...), signée du président de l'association.

▼ Il contrôle l'objet des statuts de l'association et s'assure que l'activité randonnée pédestre y apparaît ou une activité connexe. Si non fournir une attestation sur l'honneur de la création d'une section de randonnée ou d'une activité connexe.

2 - Après la validation du comité départemental et du Comité directeur de la Fédération, le comité :

- veille à ce que le club ou la section délivre une licence à tous ses adhérents pratiquant l'activité randonnée pédestre.
- se présente en interlocuteur privilégié du club pour l'accompagner dans toutes ses démarches.

1• Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée

▼ Qu'est-ce que l'affiliation ?

L'affiliation permet à une association de bénéficier des avantages offerts par la Fédération et de pratiquer la randonnée sous couvert de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, délégataire de l'activité par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Une association affiliée à la Fédération ayant réglé sa cotisation annuelle et ayant délivré des licences associatives devient alors un membre titulaire de la FFRandonnée.

▼ Qui peut demander l'affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ?

« Toute association sportive ou section d'association sportive 'loi de 1901' ayant pour objet au moins la pratique et le développement de la randonnée pédestre et/ou l'une de ses disciplines connexes (marche nordique, mac, raquette...), tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs ». Les statuts types d'une association de randonnée pédestre sont disponibles auprès du comité départemental dans lequel demeure le siège de l'association ou téléchargeables sur https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrando (Rubrique_Adhésions_Document d'adhésion 2017/2018)

▼ Quels sont les engagements de l'association ?

Lors de sa demande d'affiliation, l'association s'engage par écrit à se conformer aux statuts et règlements de la Fédération ainsi qu'à ceux de ses comités régionaux et départementaux. Elle s'engage également à respecter et défendre les valeurs de la Fédération.

▼ Quelles sont les pièces à produire pour la demande d'affiliation ?

- Statuts de l'association, signés du Président au minimum.
- Copie de la publication au Journal Officiel mentionnant la création ou la modification de l'association (disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr) pour les associations existantes. Pour les nouvelles associations, afin d'accélérer la procédure d'affiliation, la copie du récépissé de déclaration en préfecture.
- Composition complète du conseil d'administration ou bureau : noms, prénoms, adresse postale et courriel.
- Règlement intérieur de l'association (s'il existe).
- Bulletin de demande d'adhésion à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - en trois exemplaires (à demander au comité départemental) : l'association conservera un exemplaire et joindra les deux autres au dossier (un pour le comité départemental, un pour le siège de la Fédération). Toutes les informations demandées dans le bulletin sont nécessaires pour la validation de l'affiliation.
- Pour les associations à multi activités : fournir une attestation de création d'une section de randonnée pédestre et/ou l'une de ses disciplines connexes signée du président de l'association.
- Le mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné d'un RIB afin de payer la cotisation et souscrire des licences.
- Demande de souscription à l'option impression des licences.
- Pour les clubs qui ne souhaitent pas souscrire au contrat fédéral d'assurance, fournir une attestation d'assurance qui couvre au minimum la Responsabilité civile du club.

IMPORTANT
En cas de non souscription au contrat fédéral d'assurance, le club doit fournir impérativement une attestation d'assurance couvrant au minimum sa Responsabilité Civile.

Procédure d'affiliation :

- L'association expédie deux exemplaires du dossier au comité départemental.
- Le comité départemental étudie et valide la demande. Il transmet ensuite un exemplaire du dossier au Service aux adhérents de la Fédération.
- Le Service aux adhérents de la Fédération instruit le dossier pour ratification par le Comité directeur fédéral.

Sous réserve que le dossier soit complet, la Fédération attribue un numéro d'affiliation qui sera principalement utilisé dans les relations administratives et sportives entre l'association et les instances fédérales.

Sont également attribués des codes d'accès personnalisés au site Internet « Gestion fédérale » accessible sur https://gestion.ffrandonnee.fr. Il permet d'assurer la gestion des titres d'adhésion.

Qui valide l'affiliation de l'association ?
Le Comité directeur fédéral ratifie la demande d'affiliation sous réserve que le dossier soit complet et que les statuts de l'association soient conformes aux statuts fédéraux.

À quel moment l'association est-elle effectivement affiliée ?
Quand elle remplit les deux conditions ci-dessous :

- La ratification de l'affiliation par le Comité directeur de la Fédération,
- Le règlement de la cotisation annuelle (définie chaque année en A.G. Fédérale) et la délivrance d'une licence à chacun des membres pratiquant la randonnée pédestre, conformément aux statuts et règlement intérieur fédéraux.

2• Créditer son compte « Vie fédérale »

Avant toute saisie, il vous faut créditer votre compte « Vie fédérale » à la FFRandonnée soit par :

Prélèvement automatique
Simplifiez-vous la vie. Utilisez en toute tranquillité la solution du prélèvement automatique.

De nombreux clubs l'ont d'ores et déjà adopté et ils sont un peu plus chaque année. Faites comme eux ! À n'importe quel moment, vous pouvez réaliser des commandes (licences, abonnements, etc.) ; il suffit de remplir et signer **l'annexe 6** « Mandat de prélèvement SEPA ». Ce mandat est à retourner soit la à la Fédération, soit à Handirect Services accompagné d'un RIB, RIP ou RICE du club.

Chèque

ATTENTION
Si l'association paie par chèque, il faudra qu'il s'acquitte au démarrage de saison d'un forfait « service+ » :
- Club < 30 adhérents = 24 euros/saison
- Club > = 30 adhérents = 40 euros/saison

Pour les associations en règlement par chèque, pour approvisionner votre compte, envoyer un chèque à l'ordre de la FFRandonnée, accompagné des coordonnées et du n° d'affiliation de l'association, à :

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS

Ce chèque correspondra au montant de la commande effectuée et du forfait service+, ou à un montant plus élevé, le crédit restant au solde de votre compte « Vie fédérale » vous permettra de régler vos prochaines commandes.

Toutefois si le solde n'est plus suffisamment créditeur, il vous faut l'alimenter pour pouvoir à nouveau réaliser des commandes.

Lors de vos opérations, comme par exemple votre adhésion annuelle ou votre commande de licences, votre compte « Vie fédérale » sera automatiquement débité.

IMPORTANT
Vous pouvez consulter à tout moment le solde de votre compte « Vie fédérale » et les opérations effectuées en vous connectant sur le site « Gestion fédérale » https://gestion.ffrandonnee.fr
Toute les nouvelles associations doivent régler impérativement leurs adhésions par prélèvement automatique et souscrire à l'option « impression des licences ».

3• Régler sa cotisation et ses commandes

Important : La cotisation doit impérativement être réglée préalablement à toute commande (cf. chapitre 2 : Créditer son compte "Vie fédérale").

Depuis la saison sportive 2013/2014, la cotisation du club est de 60 € pour les associations de 30 adhérents et plus (au 31 août 2017) et de 40 € pour les associations de moins de 30 adhérents. Peut venir s'ajouter une surcotisation départementale et/ou régionale spécifique. Les documents téléchargeables sur https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrando vous indiquent le montant de ces surcotisations :

- Rubrique « Adhésions_ Campagne d'adhésion 2017/2018 »

En utilisant Internet
Merci de vous référer aux fiches n°4 et 5 du guide utilisateur simplifié disponible sur le site « Gestion fédérale » https://gestion.ffrandonnee.fr.

NB : L'enregistrement de la cotisation annuelle du club, est indispensable pour pouvoir saisir les licences, ainsi que la mise à jour de la Fiche des activités du club et les coordonnées des membres du bureau dans l'onglet « Coord ». et « Membres »

En utilisant le support papier, vous optez automatiquement pour un service payant, le forfait service+
Adressez à : HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

1. Le bordereau de règlement de votre commande (cf. **annexe 5**) accompagné du chèque correspondant sauf si vous êtes en prélèvement.
2. Merci de mentionner systématiquement le numéro d'affiliation du club au dos de votre chèque.

REJET DE PRÉLÈVEMENT OU DE CHÈQUE
Les frais bancaires à la charge de la Fédération suite à un rejet de prélèvement ou de chèque sont refacturés systématiquement à l'association (montant forfaitaire de 17 €) et son compte sera bloqué jusqu'à ce qu'elle le régularise.

4• Les licences et abonnements à Passion Rando (procédure réservée aux clubs affiliés)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1er septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante.
L'assurance éventuellement attachée à la licence est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie.

La licence individuelle (IS, IR, IRA et IMPN) est un titre annuel et nominatif distribué par une association adhérente à la Fédération et ouvrant certains droits à son titulaire. Elle peut être distribuée à un mineur mais nécessite la présentation d'une autorisation parentale pour sa participation aux randonnées associatives en l'absence de ses parents (cf. **Annexe autorisation parentale, téléchargeable sur «la Base documentaire fédérale»**).
La licence familiale (FS, FR, FRA, FRAMP, FMPN) est un titre annuel distribué par une association adhérente à la Fédération à un titulaire et ses membres rattachés entrant dans la définition de la famille ci-dessous :

▼ Conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé(e).

▼ Enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents.

▼ Enfants ou petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit qu'eux.

Remarques :
▼ La licence familiale monoparentale (FRAMP) est destinée aux personnes dites « isolées » (un seul parent ou grand-parent).
▼ Les enfants étudiants et résidant dans une autre ville que celle du lieu de domicile de leurs parents ne peuvent pas figurer sur la licence familiale de leurs parents, la condition de domicile commun n'étant pas remplie.

Licences spécifiques
La fédération et l'association « Les Sentiers Bleus » ont signé une convention de partenariat pluriannuelle lors de l'assemblée générale FFRandonnée 2014. Son objet principal est de collaborer pour le développement de la Marche Aquatique Côtière ou Longe Côte.
La FFRandonnée propose aux clubs labellisés « Les Sentiers Bleus » de s'affilier à la fédération et de faire adhérer leurs membres au moyen d'une double licence. Ainsi les clubs labellisés « Les Sentiers Bleus », affiliés pourront générer un nouveau type d'adhésion, la licence IR LC MAC à 5,55€ euros (ou toute autre licence FFRandonnée). Seuls ces clubs y auront accès ; et ils devront obligatoirement les gérer par internet (via le site de gestion de la vie fédérale), les imprimer eux-mêmes et les régler par prélèvement automatique.
Pour toute question complémentaire sur la Marche aquatique côtière ou sur le partenariat avec l'association Les Sentiers Bleus, envoyer un mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

La double licence (IR FFSA, IR FFH ou IR SB) est destinée aux personnes détenant une licence de la Fédération Française du Sport Adapté ou, de la Fédération Française Handisport ou un adhérent à un club labellisé le Sentiers Bleus. Elle leur permet sur présentation de leur licence FFSA, FFH ou des Sentiers Bleus et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre d'acquérir une licence FFRandonnée. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IR.

La licence associative non pratiquant (IRA ANP) est destinée aux bénévoles qui ne peuvent pas ou plus randonner et qui désirent néanmoins mettre leurs compétences au service de l'association. Elle leur permet d'être adhérents et élus dans un club, un comité ou à la Fédération et de participer à toutes les activités autres que la randonnée. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IRA excepté pour la pratique de la randonnée et ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.

LE CERTIFICAT MÉDICAL ATTENTION NOUVEAUTÉ !!!

À compter du 1er septembre 2017, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Première prise de licence :
Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée daté de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant.

Renouvellement de licence :
Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (cf annexe 7 page 44 de ce guide) :
S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf. annexe 8 page 45 de ce guide), il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
S'il répond « OUI » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

Pratique en compétition :
Attention, pour pratiquer le rando challenge® ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la **pratique en compétition**. Sa validité est également de 3 ans.

Votre club doit archiver l'ensemble des attestations et certificats médicaux de la saison sportive, afin de pouvoir les produire si nécessaire. Le questionnaire rempli ne doit pas vous être transmis par le licencié ; seule l'attestation de réponse négative à ce questionnaire doit vous être remise.
La commission médicale recommande un certain nombre de préconisations pour des publics et pratiques spécifiques.
Pour plus d'information, se reporter au Memento Fédéral PEO version 2017/2018 et au règlement médical qui sera publié en septembre 2017.

Pensez à proposer l'abonnement à Passion Rando simultanément avec la licence !
Grâce à leur adhésion les licenciés:
• bénéficient d'une réduction de sur l'abonnement,
• retrouvent chaque trimestre des nouvelles idées de rando,
• découvrent de nouvelles destinations pour les sorties en groupe ou en individuel,
• soutiennent l'action de la FFRandonnée en faveur de la préservation des chemins.
NB. : Pour la souscription à l'abonnement voir le paragraphe 7 «Abonnement à Passion Rando»

AVANT TOUTE COMMANDE

Pensez impérativement à :

▼ Créditer votre compte « Vie fédérale » (cf. paragraphe 2, page 13).

▼ Régler votre cotisation (cf. paragraphe 3, page 13).

1/ En utilisant Internet

▼ Le renouvellement des licences

Mode d'emploi : consultez la fiche n°5 du guide utilisateur simplifié.

En cas d'erreur de saisie ou pour toute modification, nous vous invitons à vous rapprocher de votre comité départemental ou du Service aux adhérents de la Fédération soit par courriel à **association@ffrandonnee.fr**.

▼ L'impression des licences

En imprimant vous-même vos licences, vous vous engagez à saisir vos licences sur le site Internet « Gestion fédérale » puis à les imprimer.

▼ La personnalisation des licences

Vous pouvez insérer vous-même le logo de votre club sous format image (jpeg, png, gif...) sur vos licences (cf. guide utilisateur figurant sur « le site de gestion » et sur « la base documentaire fédérale ». Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez également le transmettre à association@ffrandonnee.fr

Commande de lettres-cartes « Licence » vierges

Pour commander des exemplaires de lettres-cartes « Licence » vierges, il faut renseigner l'**annexe 1** « bon de commande » et nous l'adresser ensuite, soit :

▼ Par e-mail à : **association@ffrandonnee.fr,**

▼ Par voie postale à FFrandonnée_ Service aux adhérents_64 rue du dessous des Berges 75013 Paris

Ces supports sont bien entendu gratuits. Lors du routage de début de saison, nous vous fournissons une quantité supérieure au nombre de vos adhérents de la saison précédente afin de tenir compte de la croissance de vos membres. Si toutefois, en cours de saison, vous souhaitez recevoir des supports vierges supplémentaires, n'hésitez pas à nous en faire la demande.

AVANTAGES LIÉS À L'IMPRESSION DES LICENCES PAR LE CLUB

- Un service rapide et simultané.
- En cas d'erreur de saisie ou de perte de la licence, vous pouvez la réimprimer.
- Absence de contraintes :
  - Pas de délai d'attente, vous disposez immédiatement de vos licences
  - Ce service ne nécessite **pas d'imprimante spécifique**.
  - L'impression des licences est peu coûteuse en encre, car ne s'impriment sur le support de licence que les informations personnelles de l'adhérent (nom, prénom, date de naissance, adresse, n° du club, ses codes d'accès au système de gestion, les coordonnées du comité auquel son association est rattachée).
  - Service résiliable à tout moment dans l'année.

Toutefois si vous résiliez cette souscription, il faudra opter pour le service+, qui est un service payant.

2/ En utilisant le support papier, vous optez automatiquement pour un service payant, le forfait service+.

Les clubs ayant souscrit l'option impression des licences ne peuvent pas utiliser le mode de commande papier.

▼ Le renouvellement des licences

- Le listing de renouvellement des licences vous est transmis à la fin du mois d'août. Tous les licenciés de votre association de la saison sportive 2016/2017 sont inscrits sur ce document, ainsi que leur numéro d'adhérent, coordonnées, date de naissance, sexe et type de licence.

▼ Mettre à jour ce listing :

- En modifiant toute donnée erronée concernant un licencié souhaitant adhérer pour la saison à venir (ex : adresse, nom, courriel, type de licence,...). Pour cela, rayer les mentions fausses et écrire très lisiblement et en lettres CAPITALES les nouvelles données juste en dessous.
- En indiquant si l'adhérent souhaite ou non renouveler sa licence en cochant la case prévue à cet effet
- En indiquant si l'adhérent souhaite ou non s'abonner au magazine Passion Rando en cochant la case prévue à cet effet
- En vérifiant (et en modifiant si besoin) l'adresse d'expédition des licences figurant en tête du listing
- En rayant toute personne inconnue de votre club figurant par erreur sur le listing.

IMPORTANT

- Afin de faciliter le travail de saisie et d'éviter les erreurs d'enregistrement, les mises à jour doivent obligatoirement figurer sur le listing et être écrites très lisiblement. Tout document incomplet ou illisible vous sera réexpédié.
- Les licenciés de l'année 2017 sont couverts par l'assurance jusqu'au 31 décembre 2017. C'est pourquoi tous les adhérents de votre club devront impérativement posséder une licence 2018 au 1er janvier 2018.
- Pensez à faire les mises à jour sur votre listing au plus tard le 1er décembre, pour permettre d'assurer une continuité dans les garanties d'assurances attachées aux licences.

▼ Nouvel adhérent

Pour tout nouveau licencié, si vous ne saisissez pas vous-même vos licences il vous faut remplir un **bordereau de demande de licences** (cf. **annexe 4**). L'intégralité des mentions devra figurer de façon lisible, notamment la date de naissance.

Lorsqu'un nouvel adhérent souhaite rejoindre votre association, demandez-lui de vous régler la cotisation au club, sa licence et s'il le souhaite, l'abonnement à Passion Rando (par chèque pour garder une trace comptable).

N'oubliez pas de demander le certificat médical.

Les garanties d'assurance prennent effet immédiatement dès la souscription ou le renouvellement de la licence auprès du club.

▼ Envoi et règlement des licences

Joignez au listing de renouvellement des licences, le bordereau de règlement rempli (cf. **annexe 5**) et envoyez le tout à :

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS

Suivez les instructions du paragraphe 3 : **Régler ses commandes,** page 13.

En optant pour ce mode de règlement des licences, vous optez pour le service+,qui est un service payant.

▼ Aucune licence ne sera enregistrée :

- Si la cotisation de l'association n'a pas été réglée ainsi que la cotisation à service+.
- Si la fiche des activités des clubs n'a pas été renseignée
- Si les coordonnées des membres du bureau n'ont pas été renseignées.
- Si le compte « Vie fédérale » n'est pas approvisionné.

EN CAS DE PROBLÈME

Reportez-vous au guide utilisateur ou aux fiches simplifiées. Cf. site Internet « Gestion fédérale » **https://gestion.ffrandonnee.fr**

- **Vous trouverez ses coordonnées dans le tableau Pages 10 à 13 de ce guide**

- Le Service aux adhérents du siège de la Fédération est aussi à votre disposition par e-mail : **association@ffrandonnee.fr**

▼ Réception et distribution des licences à vos adhérents

- Pour les clubs qui n'impriment pas leurs licences, nous leur adressons leur commande, accompagnée d'un reçu comptable à conserver.
- Une fois par semaine, nous informerons vos comités des licences émises et des abonnements souscrits dans votre association, et leur réglerons leur part licence.

▼ Gestion des anomalies

Pour les Licences : j'ai effectué une commande de licences auprès d'Handirect Services et je ne les ai pas toutes reçues, pourquoi ?

Les motifs peuvent être les suivants :

- Le document que nous avons reçu ne correspond pas au listing que nous vous avons adressé au mois d'août.
- Le document est illisible.
- Vous n'avez pas renseigné tous les champs nécessaires : nom, prénom, date de naissance, adresse, type de licence, abonnement à Passion Rando.
- Votre compte « Vie fédérale » n'est pas suffisamment approvisionné. Désormais il faudra tenir compte du forfait service+.
- L'adhérent est déjà titulaire d'une licence auprès d'un autre club.

Pour les licences familiales :

- Il manque les indications sur le(s) rattaché(s).
- Vous avez demandé le rattachement de deux personnes de plus de 25 ans. La deuxième personne ne sera pas prise en compte. Il faudra lui souscrire une licence individuelle.
- Pour les personnes sous tutelle ou sous curatelle de moins de 25 ans, il faut nous adresser un justificatif et nous nous chargerons de saisir la licence.

Pour les abonnements au magazine Passion Rando : l'abonnement pour mon adhérent n'a pas été pris en compte, pourquoi ?

- Il lui reste encore 6 numéros ou plus à recevoir, donc sa demande de renouvellement ne peut être prise en compte.
- Votre compte n'est pas suffisamment approvisionné. Désormais il faudra tenir compte du forfait service+.
- Vous n'avez pas coché la case « je souhaite m'abonner au magazine Passion Rando ».

IMPORTANT

Pour chacun de ces cas de figure, le dossier de demande de licences ou d'abonnements sera retourné à l'adresse d'expédition des licences figurant sur le site « Gestion fédérale », accompagné d'un courrier explicatif. L'association n'aura plus qu'à nous retourner ces éléments pour régularisation.

▼ Suivre ses opérations comptables

Vos comptes (opérations et soldes) sont consultables 24h/24 sur le site Internet « Gestion fédérale », accessible sur **https://gestion.ffrandonnee.fr**. **Les reçus sont téléchargeables et imprimables** dans la rubrique « Structure », onglet « Justificatif » ou « Compte ». Utilisez ces reçus comptables pour toutes vos démarches administratives. En fin de saison, tout crédit fait l'objet d'un report sur l'année suivante.

5• Les Randocartes®

(vente réservée aux comités - promotion possible par les clubs)

Définition : La Randocarte®

La Randocarte® est une licence annuelle nominative individuelle ou familiale (cf. Définition de la famille au chapitre Licences de ce guide), ouvrant droit à la garantie Responsabilité civile et Accidents corporels dès la date de souscription.

Pour les plus sportifs, une assurance élargie à de nouvelles pratiques avec la formule « Sport+ » est proposée.

Première prise de Randocarte :

Pour toute première prise de Randocarte, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, daté de moins d'un an doit être fourni par le pratiquant.

Renouvellement de licence :

Durant la nouvelle période de validité de 3 ans de votre certificat médical, lors de chaque renouvellement de votre randocarte, il vous faut renseigner le questionnaire de santé , que vous trouverez en annexe 7 page 44 de ce guide.

Si vous répondez « NON » à toutes les questions, il vous faudra remplir l'attestation en annexe 8 page 45 de ce guide et la fournir avec votre demande de souscriptionSi vous répondez « OUI » à une seule des questions, ou si vous refusez d'y répondre, il vous faudtra joindre un certificat médical datant de moins d'un an à votre demande de Randocarte.

Pratique en compétition :

Attention, pour pratiquer le rando challenge ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 ans.

ATTENTION

La Randocarte® est distribuée par les comités départementaux, régionaux et le national. Les clubs ne peuvent pas distribuer la Randocarte® mais ils peuvent en assurer la promotion.

Pour en faire la promotion :

La Fédération met gratuitement à votre disposition un bulletin de souscription et d'information à la Randocarte® afin que vous en assuriez la diffusion (cf. **annexe 1**). Ce document comporte un emplacement pour apposer vos coordonnées. Il vous permet aussi d'assurer la promotion de la Randocarte® lors de vos manifestations.

Un randonneur peut pratiquer la randonnée en dehors d'un club, seul, en famille ou entre amis, tout en souhaitant adhérer à la Fédération. Souscrire à la Randocarte® c'est :

- soutenir les actions du comité (balisage, entretien des sentiers),
- bénéficier d'une assurance adaptée,
- profiter des services et avantages fédéraux.

Ce titre d'adhésion permet aux millions de randonneurs «hors club» de rejoindre votre comité et notre Fédération. Vous les rencontrez sur les sentiers, parlez-leur de vos actions et incitez-les à vous, à nous rejoindre, pour randonner l'esprit libre!

Pour vous aider dans cette dynamique de développement, la Fédération poursuit un mode de gestion rémunérateur pour le réseau fédéral. Lors de la vente d'une Randocarte®, le comité :

- perçoit systématiquement une part financière (ce système est proche de celui de la gestion des licences).
- bénéficie d'une prime de vente s'il est le vendeur.

REMARQUE

Pour toute première adhésion à la Randocarte®, puis tous les 3 ans, est requis un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et des autres activités physiques pratiquées dans le cadre de la Randocarte®. Chaque année, un certificat médical est demandé pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes pratiquant en compétition du RandoChallenge, la Rando santé en club labellisé et la Marche aquatique côtière / Longe côte.

▼ La gestion des Randocartes®

Deux possibilités s'offrent à votre comité :

- Soit gérer directement la commande, la vente et la distribution de la carte. Dans ce cas, le comité recevra la part financière et une prime de vente.
- Soit faire gérer la commande, la vente et la distribution de la carte par le Centre d'information de la Fédération ; dans ce cas, le comité ne recevra que la part financière lui revenant.

CES TROIS ÉTAPES: COMMANDE, VENTE ET DISTRIBUTION, SONT INDISSOCIABLES.

▼ La part financière et la prime de vente:

La répartition des ressources de la vente des Randocartes® favorise le partage des ressources de la vente des cartes, entre tous les niveaux de la Fédération.

1) Quelle que soit la structure (comité ou national) qui vendra une Randocarte®, le comité départemental, le **comité régional et le national seront systématiquement rétribués** par une part financière propre. Ce système est proche de celui de la gestion des licences.

2) De plus, **une prime de vente** sera attribuée au comité qui prendra en charge la vente de Randocartes®.

Répartition financière des ressources de la vente d'une Randocarte®

	Randocarte®			
	Individuelle		Familiale	
	IRA	IMPN (formule Sport +)	FRA	FMPN (formule Sport +)
Tarif global	35,00 €	47,00 €	68,00 €	92,00 €
Frais de gestion *	2,00 €	2,00 €	4,00 €	4,00 €
Part assurance	2,60 €	13,00 €	5,10 €	25,60 €
Part départementale	3,00 €	3,00 €	8,00 €	8,00 €
Part régionale	1,00 €	1,00 €	2,00 €	2,00 €
Part nationale	11,90 €	13,50 €	25,90 €	29,40 €
Abonnement Passion Rando	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Prime de vente **	8,50 €	8,50 €	17,00 €	17,00 €

* charges de production d'une Randocarte®, gestion administrative et financière, documentation, promotion
** La prime de vente est attribuée au Comité qui a saisi, imprimé et délivré la RandoCarte®

Exemples :

Si une Randocarte® individuelle est vendue par le comité départemental, il encaissera 11,50 € (part financière de 3 € + prime de vente de 8,50 €), son comité régional touchera 1 € (part financière).

Si une Randocarte® individuelle est vendue par le national, 3 € seront versés au comité départemental (part financière), 1 € au comité régional (part financière).

▼ La gestion de la commande, de la vente et de la distribution par votre comité

Pour vendre des Randocartes®, votre comité doit s'engager à en assurer:

- La saisie sur la rubrique «Gestion fédérale» accessible sur **https://gestion.ffrandonnee.fr**,
- Le règlement à la Fédération par la procédure de prélèvement automatique,
- Et la distribution à leurs titulaires. En contrepartie, votre comité garde une part financière du produit de la vente de la carte et bénéficie d'une prime de vente.

La procédure

1. Commandez des documents promotionnels et des lettres-cartes vierges à la Fédération grâce au bon de commande (**annexe 1**) ou adressez un mail à **association@ffrandonnee.fr**

2. Faire remplir au demandeur le bulletin de souscription.

3. Encaisser le règlement de la Randocarte®.

4. Saisir la demande d'adhésion sur **https://gestion.ffrandonnee.fr**:
   • Rubrique Adhérents/Randocartes®

Merci de vous référer au guide utilisateur téléchargeable sur le site «Gestion fédérale» concernant les procédures de saisie et d'impression.

5. Adresser au titulaire de la Randocarte® son titre d'adhésion.

▼ **Le règlement des Randocartes®:**
Cf. au chapitre 2 Créditer son compte Vie fédérale.

EN CAS DE PROBLÈME

• Le Service aux Adhérents de la Fédération est à votre disposition :
- Par téléphone : **01 44 89 93 90**
- Par e-mail : **info@ffrandonnee.fr**

▼ **La gestion de la commande par le national**

Si votre structure ne souhaite pas gérer la vente des Randocartes®, elle peut malgré tout en assurer la promotion. Les bulletins de souscription à la Randocarte® seront adressés directement par le souscripteur au - Centre d'Information - 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris, accompagnées du règlement au tarif de vente grand public. Le Centre d'Information gèrera la commande, la vente et la distribution à son titulaire.

Le comité départemental et le comité régional, auxquels se rattachera l'adresse postale du titulaire, recevront sur leur compte par virement (lors du virement hebdomadaire des parts financières liées aux licences) la part financière leur revenant (cf. tableau répartition financière des ressources de la vente de la Randocarte®).

Renseignements: Centre d'Information
Tél. 01 44 89 93 90 - Courriel: info@ffrandonnee.fr

▼ **Information des titulaires de Randocartes®**

• **La fidélisation des titulaires de Randocartes®**

Les titulaires de Randocartes® sont des adhérents de la Fédération. A ce titre, il est important de les faire bénéficier des mêmes avantages que les licenciés associatifs, notamment en matière d'information. Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils renseignent leur courriel lors de la souscription de leur Randocarte®.

Votre comité doit leur envoyer son journal interne, son calendrier de manifestations et randonnées ouvertes au grand public... et toute autre information pouvant les intéresser et donc valoriser leur adhésion à la Fédération (notamment un document justifiant localement de l'utilisation de leur cotisation).

• **Le fichier des titulaires de Randocartes®**

Pour faciliter cette fidélisation et cet envoi d'information, la Fédération donne à chaque comité l'accès au fichier des titulaires de Randocartes® habitant dans leur département ou région quel que soit le vendeur. Reportez-vous au Guide utilisateurs spécial comités, téléchargeable sur la base documentaire fédérale, pour les procédures d'extraction du fichier.

• **La relance**

Chaque comité pourra relancer, grâce à ce fichier, l'ensemble des titulaires de Randocartes® habitant dans son département ou sa région afin de les inciter à renouveler leur adhésion à la Fédération. Si votre comité ne peut s'en charger, il vous suffira d'indiquer au Service aux adhérents de la Fédération que le comité souhaite lui déléguer la relance des titulaires de Randocartes®.

Pour toute information complémentaire:
Service aux adhérents
Tél. 01 44 89 93 90 - Courriel: association@ffrandonnee.fr

LES MANIFESTATIONS SPÉCIALES

L'accueil d'un public non adhérent à l'association: les randonneurs à l'essai, l'accueil ponctuel de touristes... (qui relevait des forfaits manifestations exceptionnelles et accueil), est couvert par le contrat fédéral d'assurance aussi bien vis-à-vis de la responsabilité du comité ou du club que de celle du pratiquant.

Lorsqu'une association ou un comité organise une manifestation où elle souhaite accueillir des non-licenciés, elle est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral d'assurance. Les participants non licenciés sont également couverts en responsabilité civile et dommages corporels, tout comme les bénévoles non licenciés qui participent pour le compte de l'association à l'organisation de la manifestation. En revanche, elle doit rester exceptionnelle c'est-à-dire ne pas être considérée comme relevant de l'activité régulière de l'association.

6• Les cartes de balisage

(procédure réservée aux comités départementaux)

Pour toute information concernant le balisage et la collecte de données dans le cadre du programme numérique fédéral, merci de vous rapporter à la brochure Assurances.

▼ **La carte de «Baliseur-Collecteur officiel»**

Depuis la saison sportive 2013-2014, cette carte constitue un titre pouvant constituer deux fonctions distinctes au sein de la Fédération :
• Le baliseur officiel
• Le collecteur

▼ **Le balisage officiel individuel et la collecte de données dans le cadre du programme numérique fédéral**

• **Obligatoire:**

Attribuer une carte de «Baliseur-collecteur officiel» par baliseur et/ou par collecteur individuel.

• **Facultatif:**

Commandez une licence de type IRA avec un abonnement à Passion Rando au tarif d'une licence de type IS pour le baliseur et pour le collecteur, si ce dernier est un baliseur. Dans le cas contraire, le collecteur doit être un licencié.

• **Possibilité:**

Étendez la garantie Responsabilité civile et Accidents corporels de la licence IRA du baliseur ou du collecteur aux Multiloisirs Pleine Nature. Si la commande est effectuée par le comité départemental, l'assurance Responsabilité civile et Accidents corporels est offerte ; ainsi, le baliseur ou le collecteur bénéficie d'une licence IRA pour le tarif d'une IS.
Si le baliseur souhaite bénéficier d'une assurance Multiloisirs de Pleine Nature, il bénéficiera d'un tarif préférentiel (coût licence IMPN - coût assurance IRA).

▼ La commande

Attention: Le comité départemental doit renouveler la carte «Baliseur - Collecteur officiel» à tous ses baliseurs ou collecteurs officiels au plus tard le 1er janvier pour qu'ils bénéficient du contrat d'assurances.

Vous devez dorénavant imprimer au niveau de votre comité les cartes «Baliseur - Collecteur officiel» à l'aide des exemplaires vierges fournis par la Fédération.

Les supports vierges de lettres - cartes «Baliseur - Collecteur officiel» sont disponibles tout au long de l'année sur commande par e-mail à: **association@ffrandonnee.fr** ou en utilisant le bon de commande en **annexe 1**.

▼ Le balisage associatif et les opérations collectives de débroussaillage

Depuis la saison sportive 2014/2015, les commandes de balisage associatif et d'opérations collectives de débroussaillage sont informatisées. Le comité peut souscrire directement pour le compte de ses associations une garantie d'assurance pour ce type de missions. Il adresse au club une attestation d'assurance certifiant que ce dernier est bien assuré pour ces opérations.

Tarifs :

Pour le balisage associatif: 4,30 € par tranche de 20 km

Pour les opérations collectives de débroussaillage:

21 € par jour /ou par week-end

7• Abonnements à Passion Rando

Passion Rando, le magazine de la randonnée grandeur nature, disponible en kiosque et sur abonnement

UN MAGAZINE DE DÉCOUVERTE…

…pour le plaisir de ses lecteurs

Passion Rando apporte aux amoureux de randonnée toutes les pistes de découverte des régions en France et à l'étranger.

- Le Portfolio vous invite à découvrir des destinations surprenantes à travers l'objectif d'un photographe.
- Avec Grande Randonnée, Rando Découverte, Rando coup de cœur et Rando Globe, 34 pages vous proposent des idées de rando pour tous les niveaux, avec des témoignages, conseils, et bonnes adresses pour préparer son périple.

…pour randonner «autrement»

La rubrique Nature de Passion Rando, vous invite à mieux connaître et comprendre la nature qui vous entoure. La rubrique Histoire vous met dans les pas des colporteurs, pèlerins, soldats…qui ont parcouru ces chemins il y a quelques décennies voire siècles…

Volcanologie, gastronomie, patrimoine bâti, …prenez le temps de découvrir les richesses méconnues d'un territoire avec les Randos thématiques: une immersion originale dans un département ou une région.

UN MAGAZINE PRATIQUE D'INFORMATIONS…

…au service de ses lecteurs

Actus, livres medias…restez informés des dernières actualités et événements liés à la randonnée.

… pour les randonneurs passionnés et équipés

Le Guide du Randonneur propose 8 pages de conseils et astuces, les nouveautés et tendances de la mode outdoor... Tout ce qu'un randonneur doit savoir pour pouvoir partir à l'aventure en toute sérénité.

▼ L'abonnement à Passion Rando

• À qui s'adresse l'abonnement ?

L'abonnement s'adresse:

- aux adhérents titulaires d'une licence, d'une carte de «Baliseur - Collecteur officiel». Ils bénéficient d'un tarif préférentiel d'abonnement ;
- aux titulaires d'une Randocarte® qui, eux, bénéficient gratuitement de 4 numéros ;
- au grand public rencontré lors de salons, manifestations et portes ouvertes... ;
- aux partenaires des comités: nous invitons les Comités à abonner leurs partenaires afin de leur faire découvrir le premier magazine de randonnées en France

▼ Comment recevoir Passion Rando

Afin de faire bénéficier à vos adhérents du magazine, il vous est recommandé de leur faire souscrire l'abonnement simultanément à leur licence (réservé aux clubs), carte de baliseur - collecteur officiel (réservé aux comités départementaux).

▼ La gestion des abonnements par votre structure

• Souscription à l'abonnement Passion Rando

a) soit simultanément à la souscription de l'adhésion ;

Cette procédure de gestion est la plus simple à gérer, donc à privilégier:

- Auprès du club lors de la souscription de licence.
- Auprès du comité lors de leur souscription de carte de baliseur/collecteur officiel.

b) soit à n'importe quel moment dans l'année, pour les licenciés:

- Par l'adhérent lui-même en nous adressant un bordereau de souscription au magazine ou en souscrivant directement en ligne sur **www.ffrandonnee.fr**, rubrique «Boutique», «Passion Rando Magazine»
- Par l'association, en nous adressant:
  - soit un courrier à: **Fédération Française - Service aux Adhérents - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris**
  - soit un courriel à: **association@ffrandonnee.fr** en nous précisant le numéro du licencié qui souhaite souscrire l'abonnement.

Passion Rando est un trimestriel, avec 4 numéros: septembre, décembre, mars et juin

⚠ ATTENTION

Pour bénéficier de cette offre, veillez à:

• intégrer cette offre promotionnelle dans les bordereaux de renouvellement de cotisation proposés à vos licenciés ;

• commander simultanément l'abonnement avec vos titres d'adhésion pour pouvoir recevoir Passion Rando le plus rapidement.

Enfin, nous vous rappelons que l'abonnement ne démarre qu'au jour d'enregistrement de votre souscription.

▼ Procédure

Les procédures de commande sont incluses aux procédures de commande des licences, Randocartes®, cartes de baliseur/collecteur officiel.

RENSEIGNEMENTS:

Pour toute question concernant l'évolution de Passion Rando et son contenu, contacter le service communication de la Fédération:

Par e-mail à: passion.rando@ffrandonnee.fr

Pour toute question concernant la gestion électronique des abonnements à Passion Rando, contacter le Service aux Adhérents de la Fédération:

Par tél.: 01 44 89 93 90

Par e-mail à: association@ffrandonnee.fr

3

LES SERVICES EN LIGNE DE L'ESPACE « ADHÉSION »

1• La rubrique « Gestion fédérale » **26**

2• Le catalogue des activités des clubs **27**

3• La base documentaire « fédérale » **27**

3 LES SERVICES EN LIGNE DE L'ESPACE « ADHÉSION »

1 • La rubrique « Gestion fédérale »

On accède à cet espace grâce aux codes personnels délivrés à chaque adhérent (comités, associations, licenciés, titulaires de Randocarte®, baliseurs/collecteurs officiels) de la manière suivante :

▼ https://gestion.ffrandonnee.fr

▼ Entrez votre identifiant et votre code d'accès personnel

Sur cet espace, vous pourrez donc consulter toutes les informations vous concernant.

Cet espace est ouvert aux :

1) Comités départementaux et régionaux

Droits d'accès à :

▼ **La base de données fédérale**

Accès au téléchargement du fichier des licenciés ou des associations de votre territoire ; accès aux synthèses régionales, départementales, mais aussi aux informations détaillées par associations, licenciés et titulaires de Randocartes®.

Pour accompagner les adhérents qui n'utilisent pas l'espace « Adhésion » sur Internet, vous pouvez modifier leurs noms, prénoms, date de naissance, adresses, télécharger une attestation (adhésion, assurance, licence, Randocarte®).

▼ **La gestion**

Enregistrement des cartes de baliseurs/collecteurs officiels et possibilité d'y attacher une licence (préciser le numéro d'association) ; saisie des demandes de Randocarte®, possibilité d'impression des licences de vos clubs.

2) Clubs affiliés

Les codes d'accès (gestion et consultation) ne sont délivrés qu'au président et à la personne indiquée dans l'adresse d'expédition des licences lors de l'affiliation, et lors de l'envoi du début de saison (fin août).

Droits d'accès à :

▼ **La base de données fédérale**

(codes de gestion et consultation)

- Consultation des statistiques, liste de licenciés ;
- Téléchargement de documents (attestations et documents officiels...)

▼ **La gestion (code de gestion)**

- La gestion des licences (commandes et impression)
- Abonnements à Passion Rando.
- Modifications (code de gestion) : coordonnées du club et des adhérents.
- La gestion des séjours et voyages dans le cadre de l'immatriculation tourisme.

3) Individus

▼ **Licenciés**

▼ **Titulaires de Randocarte®**

Pour les licenciés et titulaires de Randocartes®, à l'aide du code personnalisé :

- Accès aux informations fédérales et possibilité de modification de coordonnées, impression d'attestation d'adhésions et assurances.
- Possibilité de déclaration de sinistre en ligne.

2• Le catalogue des activités des clubs

Depuis 2009, la Fédération recense l'offre d'activités et de services de ses clubs afin :

-D'en assurer une meilleure promotion et valorisation auprès du public randonneurs, notamment sur le site internet de la Fédération; les besoins du futur adhérent en terme de type, durée, niveau, jour... de pratique sont automatiquement mis en lien avec les clubs proches de chez lui.

- De mieux les connaître, les analyser et de développer des dispositifs adaptés en faveur du développement de la pratique et des pratiquants.

La Fédération a donc créé un outil permettant :

- de recenser les données concernant les activités des clubs,
- de faire bénéficier le grand public d'un nouveau service en ligne pour choisir le club le plus à même de répondre à ses attentes. Ce service est accessible depuis le site FFRandonnée www.ffrandonnee.fr, rubrique « Nous rejoindre »
> Recherche avancée
- de permettre aux clubs et comités d'accéder facilement au recueil de l'ensemble des données les concernant les comités peuvent télécharger le fichier de l'ensemble des fiches d'activités de leurs clubs adhérent.
Pour ce faire se rendre sur https://gestion.ffrandonnee.fr (rubrique Extractions> Fiches d'activités)

▼ Procédure de renseignement et de mise à jour de la fiche

Chaque club doit remplir sa fiche « informations sur les activités du club », rassemblant des renseignements sur son fonctionnement et son offre. Y figurent des critères à remplir ou à cocher (exemples : coût moyen de l'adhésion individuelle, tarif des sorties, jour des permanences, type de public, type de randonnée, jour de sortie...).

⚠ ATTENTION

Attention : remplir ou mettre à jour annuellement la fiche devient obligatoire pour avoir accès au module règlement de la cotisation et souscription de licence.

• Renseignement et mise à jour par internet

Cette fiche apparaît lors du règlement de la cotisation du club, puis peut être complétée ou mise à jour à n'importe quel moment en cliquant sur l'onglet « fiche d'information sur les activités du club » dans la rubrique « Structure » / « ma structure », onglet « Activités ».

https://gestion.ffrandonnee.fr

• Identifiant, mot de passe

• Renseignement et mise à jour par support papier

Cette fiche se trouve à l'**annexe 3** de cette brochure. Elle est également accessible en téléchargement sur la base documentaire. Après l'avoir renseignée, merci de l'envoyer au siège de la Fédération.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - Service aux Adhérents - 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris.

3• La Base Documentaire Fédérale

Dans cet espace, vous pourrez consulter des documents relatifs aux différents services de notre Fédération, les comptes rendus des assemblées générales...

Cet espace est ouvert aux responsables associatifs des clubs et comités de la Fédération.

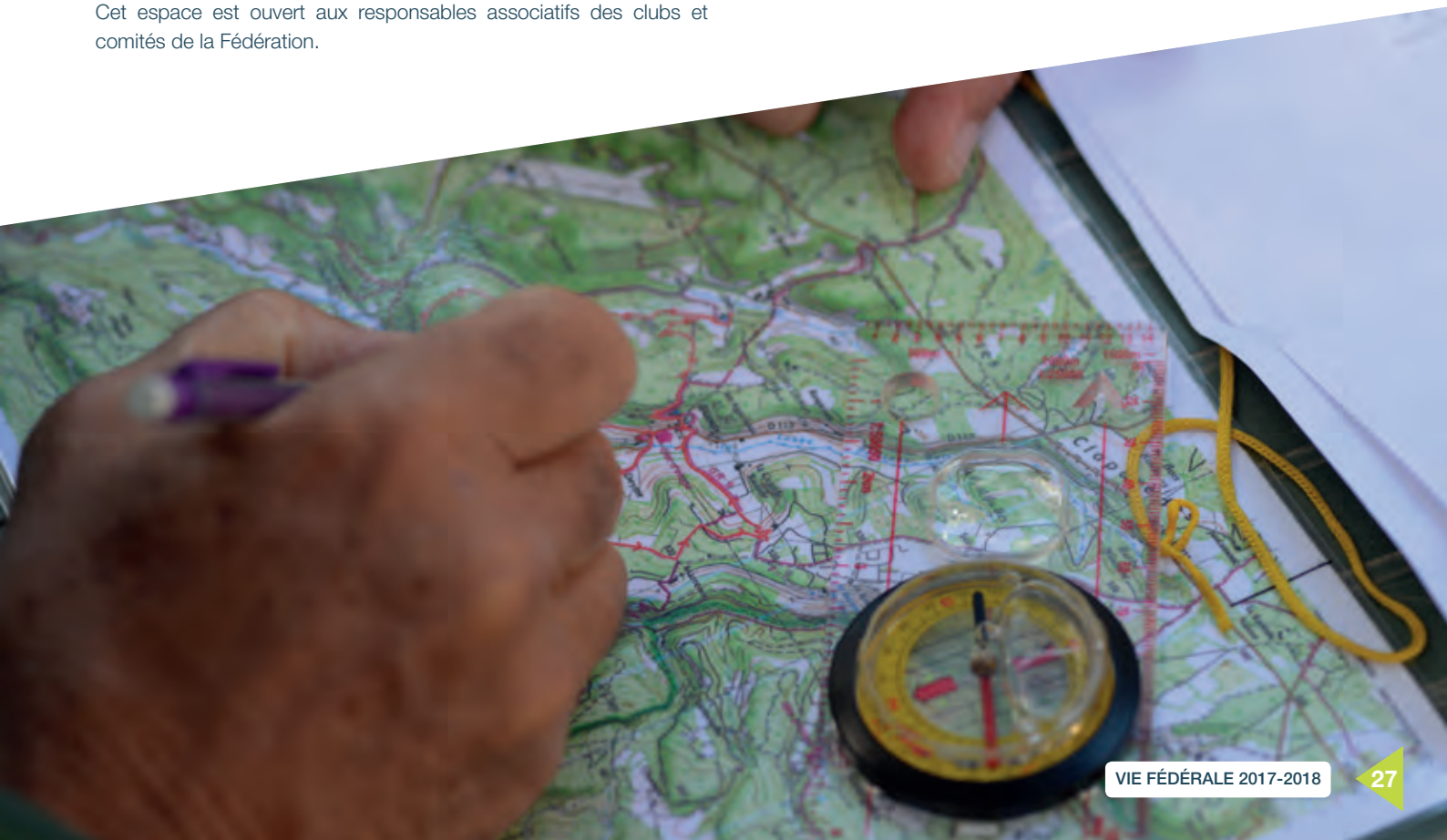

4

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

RAPPEL DES COORDONNÉES UTILES

Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Service aux Adhérents,
64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
E-mail : association@ffrandonnee.fr
ou votre comité départemental

4 QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

1• J'ai perdu mes codes d'accès à l'espace «Gestion Fédérale»

▼ Je suis licencié

J'adresse ma demande auprès du Service aux Adhérents de la Fédération par courrier ou par mail en précisant mon numéro d'adhérent.

▼ Je suis dirigeant

J'adresse ma demande auprès du Service aux Adhérents de la Fédération par mail ou par courrier. Les codes d'accès sont transmis part courrier ou par mail au président ou responsable de l'association.

2• Je n'ai pas accès à Internet et je souhaite disposer d'un document, d'une attestation, effectuer une commande ou modifier mon titre d'adhésion.

Je privilégie le contact de proximité :

Licencié > Association
Association > comité départemental
Comité départemental > Service aux Adhérents de la Féderation

3• Je souhaite modifier une adresse

▼ Je suis licencié

Je peux effectuer cette modification à partir de mes codes d'accès personnels indiqués sur mon support de licence (je conserve précieusement ces codes).

N.B. : LES CLUBS SONT CHARGÉS DE PRÉVENIR LES LICENCIÉS DE CONSERVER CE SUPPORT

▼ Je suis dirigeant d'association

Je peux modifier les adresses des licenciés. Je me connecte avec les codes de gestion de l'association et je peux effectuer la plupart des modifications suivantes :

- Coordonnées de l'association
- Coordonnées des adhérents (licenciés).

- S'il y a erreur dans la saisie d'un nom, d'un prénom, d'une date de naissance ou du sexe, j'adresse une demande de modification écrite (par mail ou courrier) soit directement au comité soit au Service aux Adhérents de la Fédération.

▼ Je suis dirigeant d'un comité régional ou départemental

Je me connecte avec mes codes de gestion et je peux modifier :

- Les coordonnées du comité,
- La liste des administrateurs et responsables du comité
- Les coordonnées de mes associations et des licenciés de mon territoire mais aussi leur nom, prénom et date de naissance
- Je peux imprimer des licences pour les clubs de mon territoire.
- Je peux extraire le listing de mes licenciés, de mes clubs, etc.

4• Je souhaite demander une extension d'assurance en cours d'année pour un licencié de mon association

Je fais la demande directement auprès du Service aux Adhérents (par courrier ou par mail).

5• Je suis licencié, je change de nom

J'adresse une demande de modification écrite accompagnée de la photocopie de ma licence (par mail ou courrier) directement au à mon comité et en dernier recours au services aux Adhérents.

6• Je suis dirigeant, je souhaite annuler une licence attachée à mon association

J'adresse une demande au Service aux adhérents par mail ou par courrier postal.

7• Une licence est égarée ou abîmée

- Avec les codes d'accès personnels (au dos du support de la licence si je l'ai conservé) je peux télécharger puis imprimer une attestation de licence valable pour l'année en cours.
- J'ai égaré mes codes d'accès attachés à mon numéro de licence, je demande à mon association d'éditer une attestation ou je demande mes identifiants à association@ffrandonnee.fr et j'imprime moi-même mon attestation de licence.
- Je demande à mon association d'imprimer à nouveau ma licence, si celle-ci a souscrit à l'option «impression des licences».

8• Je suis dirigeant et souhaite une facture

La Fédération ne délivre pas de facture.

Je télécharge et imprime le justificatif comptable de la période souhaitée, grâce à mes codes. Il constitue un reçu comptable pour la trésorerie de la structure.

Pour ce faire, se rendre sur: https://gestion.ffrandonnee.fr, rubrique «structure/ma structure», onglet «justificatif»

9• Je suis dirigeant d'un club et souhaite faciliter la gestion de mes licences

Je peux demander l'option « impression des licences » permettant de saisir et d'imprimer les licences afin de les délivrer rapidement à mes licenciés. Cette option peut être mise en place à tout moment au cours de la saison. Je peux demander à mettre en place le prélèvement automatique. J'utilise le formulaire Mandat de prélèvement SEPA en **annexe 6** que je renseigne et retourne par courrier directement au Handirect Services en joignant un RIB. Je peux ainsi régler la cotisation annuelle, renseigner ma fiche d'activités des clubs, actualiser les données des membres du bureau, saisir mes licences, abonnements à Passion Rando. En procédant ainsi, je n'ai pas besoin d'avoir recours au service+, qui est un service payant pour tous les clubs qui sollicitent Handirect Services pour la saisie des licences, des chèques et l'impression des licences. Le coût de cette prestation pour la saison sportive 2017/2018 est de:

• Club < 30 adhérents = 24 euros/saison
• Club > = 30 adhérents = 40 euros/saison

Ce montant devra être versé au démarrage de la saison (le nombre de licenciés pour votre club pris en référence sera celui de fin août 2017).

10• Le système informatique refuse l'enregistrement d'une licence

Je vérifie:

• que la cotisation de l'association est réglée,
• que j'ai bien renseigné ma fiche d'activités des clubs,
• que j'ai renseigné les coordonnées des membres du bureau,
• que mon compte est suffisamment alimenté (pour les associations n'ayant pas souscrit au prélèvement automatique),
• que le compte bancaire de mon association n'ait pas fait l'objet d'un rejet de prélèvement ou de chèque,
• s'il s'agit d'une demande de licence pour un enfant, celui-ci doit avoir moins de 25 ans (on ne peut rattacher à une licence familiale qu'une seule personne adulte de plus de 25 ans, excepté pour un adulte sous tutelle ou curatelle)
• que la licence n'a pas déjà été délivrée (par une autre association).

11• Je suis licencié, je n'ai pas reçu le(s) dernier(s) numéro(s) de Passion Rando:

• Je vérifie l'adresse saisie sur ma licence et la modifie si nécessaire (cf. question 3).
• Je vérifie auprès de mon association la date d'enregistrement de mon abonnement. En effet, l'abonnement a pu être enregistré entre deux parutions (parutions début janvier, mi mars, mi juin, et fin septembre).
• Je contacte le Service aux adhérents: association@ffrandonnee.fr

12• Je suis responsable adhésion et un licencié a changé de numéro de licence

Je vérifie, à la lettre ou chiffre près, que la licence mentionne le même nom, le même prénom et la même date de naissance. Si cela n'est pas le cas, j'applique la procédure d'erreur de saisie et demande l'annulation de la licence erronée auprès du Service aux Adhérents (par mail ou courrier).

13• Le licencié est reconnu comme Animateur 1er niveau, Animateur 2ème niveau, Animateur Marche nordique, Animateur Rando Santé, Animateur Marche aquatique côtière, Animateur montagne, mais cette mention n'apparaît pas sur sa licence

Transmettre la copie de son livret de formation et de sa licence en cours de validité auprès du Service Formation de la Fédération.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre Service formation 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris formation@ffrandonnee.fr

14• Un bénévole a validé un stage de baliseur, comment devient-il officiellement baliseur ?

Il ne s'agit pas d'une qualification mais d'une autorisation délivrée par le comité départemental - et plus particulièrement la Commission Sentiers et Itinéraires - pour garantir l'activité de balisage d'un bénévole. La carte de baliseur/collecteur officiel est une assurance individuelle pour l'activité de balisage.

15• Quelle est la durée de validité de la licence et de l'assurance qui lui est rattachée ?

La licence, est valable 12 mois, à partir du 1er septembre jusq'au 31 août de l'année suivante. Les garanties d'assurance qui y sont rattachées sont valables pour une durée indivisible de 16 mois maximum, à partir du 1er septembre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. La Randocarte est valable un an.

16• Je suis un dirigeant d'association, combien de temps dois-je conserver les certificats médicaux ?

À compter du 1er septembre 2017, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.
Le club doit donc conserver les certificats médicaux durant leur durée de validité, soit 1 ou 3 ans selon les cas.
La loi impose aux licenciés de fournir une attestation de réponse négative au questionnaire de santé (cf annexes 7 et 8, pages 44 et 45 de ce guide) les années où il ne renouvelle pas son certificat médical. Le club doit archiver ces attestations pendant leur durée de leur validité pour les produire si nécessaire.

17• Quelle est la responsabilité du dirigeant d'une association ?

La Fédération a édicté des Règles et des recommandations techniques et de sécurité pour l'organisation, l'encadrement et la pratique des activités de marche et de randonnée pédestre. Nous vous invitons à le consulter. Ce document est téléchargeable sur le site Internet/base documentaire fédérale.

18• Quelles qualifications pour être accompagnateur professionnel de randonnée?

Conformément à l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'encadrement contre rémunération d'une activité physique ou sportive nécessite la possession d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification, garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée, et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
Toutefois, l'activité randonnée pédestre est considérée par le Ministère chargé des sports, comme une activité physique et sportive uniquement en moyenne montagne et montagne, où, pour encadrer contre rémunération, il faut détenir un des 4 diplômes suivants délivrés par l'État: accompagnateur en moyenne montagne, aspirant guide ou guide de haute-montagne, du Brevet d'État d'alpinisme ou le Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) avec le support technique randonnée pédestre.
Même si au regard de la réglementation sportive, une qualification professionnelle n'est pas obligatoire pour animer des randonnées contre rémunération hors des zones de montagne, plusieurs diplômes ou certificats de qualification professionnels garantissent la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers en randonnée pédestre. Il s'agit en autres, du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) option activités de la randonnée, et du certificat de qualification professionnelle, activité de loisir sportif, option activité de randonnée de proximité et d'orientation (CQP ALS option ARPO).
Les qualifications fédérales qui attestent également de compétences en matière de randonnée, ne sont pas des diplômes professionnels.

Qu'en est-il du brevet fédéral d'animateur de randonnée délivré par la FFRandonnée ?
Il est destiné aux animateurs bénévoles des associations de randonneurs affiliés à la FFRandonnée. Il ne permet pas une activité rémunérée.
Cependant, la FFRandonnée a conclu une convention avec la FFEPMM (Fédération du sport pour tous) qui permet à ses animateurs brevetés et expérimentés (plus de 3 ans de pratique) d'obtenir un Certificat de Qualification professionnelle Activité de Loisir Sportif option Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation (CQP ALS ARPO) par la voie de la VAE (Validation des acquits de l'expérience) mise en place par la FFEPMM. **Pour plus d'informations: http://www.sports.gouv.fr** et du mémento fédéral : Pratique, encadrement, sécurité.

19• Quel barème doit-on appliquer pendant le covoiturage ?

• En matière de covoiturage, il existe un barème fiscal relatif aux frais kilométriques que vous trouverez sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. Il n'est pas obligatoire, vous pouvez appliquer un tarif moins important.
• Attention, le propriétaire de la voiture ne reçoit pas une rémunération mais une indemnisation. Il n'est donc pas payé comme chauffeur, mais indemnisé pour les frais qu'il engage (l'usure de la voiture, le carburant...).
• L'association est libre de fixer le barème qu'elle souhaite. Nous vous recommandons cependant de fixer lors d'un bureau ou d'un conseil d'administration un barème qui sera applicable à toutes les sorties de l'association.
• Si l'association dispose d'un règlement intérieur, le tarif fixé peut y être inséré.

20• Quelle précaution prendre lorsqu'une association accueille un mineur ?

Le document «Pratiquer, Encadrer, Organiser des activités de marche et de randonnées pédestre» apportera les informations nécessaires.
Consulter les articles suivants:

- II.2.1 - Règles d'encadrement propres à un groupe de mineurs type Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- II.2.2 - Règles d'encadrement propres à la randonnée en milieu scolaire»

Nous vous rappelons que ce document est téléchargeable sur la base documentaire fédérale.

21• Quelle précaution prendre lorsqu'une association accueille des personnes en situation d'handicap ?

Le mémento fédéral «Pratiquer - Encadrer - Organiser des activités de marche et de randonnée pédestre» contenant les recommandations, règles techniques et sécurité apportera des informations nécessaires.
Consulter l' article suivant:
II.2.3 - Règles d'encadrement propres à un public en situation de handicap moteur).
Nous vous rappelons que ce document est téléchargeable sur la base documentaire fédérale.

Pour toute question technique, d'encadrement et de sécurité:
pratiques@ffrandonnee.fr
Pour toute information assurance:
contact@grpmds.com

22• Une personne peut-elle quitter le groupe lors d'une randonnée ?

• Si elle quitte momentanément la marche pour assurer des besoins physiologiques, elle doit signaler son absence à l'animateur ou au moins au serre-file.
• Si elle souhaite abandonner la marche (proximité du domicile par exemple ou parce qu'elle est fatiguée), l'animateur ne peut pas toujours la contraindre à rester. S'il n'est pas possible de dissuader le randonneur, l'animateur doit clairement énoncer devant témoins que cette personne randonne sous sa propre responsabilité.
• Cependant, l'animateur doit s'assurer que ce randonneur peut faire demi-tour sans risque. Il ne doit pas laisser partir quelqu'un qui vient d'avoir un malaise par exemple ou sans carte si l'itinéraire n'est pas évident. Il ne doit pas laisser une personne partir seule si elle risque un danger. Il faut alors décider que l'ensemble du groupe fasse demi-tour.

23• Marcher à droite ou marcher à gauche ?

Consulter le document «Pratiquer, Encadrer, Organiser des activités de marche et de randonnées pédestre» téléchargeable sur l'Espace fédéral/ base documentaire.

Pour toute question d'assurance, contactez la Mutuelle des sportifs:
contact@grpmds.com
Tel:01 53 04 86 16/01 53 04 86 86
Mutuelle des Sportifs
2-4, rue Louis David
75782 Paris cedex 16

TopoGuides®

260 TITRES partout en France

DÉCOUVREZ LE GUIDE DE VOS PROCHAINES RANDOS

Tracé de l'itinéraire sur fond de carte IGN

Parcours

Infos pratiques

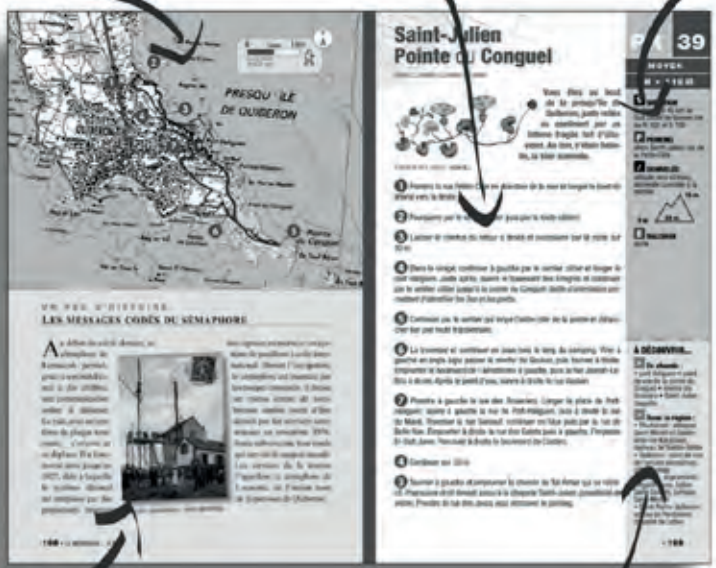

Informations touristiques

Sites à découvrir

Une mise en page adaptée pour chaque type de pratique.
Un outil idéal pour faire de la randonnée un plaisir en toute sécurité.

Réalisation : agencel2r.com

DISPONIBLES EN LIBRAIRIE ET EN LIGNE SUR WWW.FFRANDONNEE.FR

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

5

ANNEXES

(TOUTES CES ANNEXES SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE FÉDÉRAL : WWW.FFRANDONNEE.FR /BASE DOCUMENTAIRE)

1• Bon de commande de supports Campagne Adhésion ... **36**

2• Fiche de renseignements (réservée aux associations) **37-38**

3• Fiche d'information sur les activités du club **39-40**

4• Bordereaux de demande de licences et d'abonnements à Passion Rando **41**

5• Bordereau de règlement de licences et d'abonnements à Passion Rando **42**

6• Prélèvement automatique **43**

7• Questionnaire de santé — QS – Sport **44**

8• Modèle d'attestation **45**

(Document à l'attention des associations fédérées, des comités départementaux et régionaux)

1 BON DE COMMANDE DE SUPPORTS CAMPAGNE ADHESION 2017/2018

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

ATTENTION
Merci de grouper les commandes pour ne pas multiplier les frais d'envois.
Délai de livraison : 10 jours

À retourner à :
Fédération Française de la Randonnée Pédestre - Service aux adhérents
64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris ou par mail à association@ffrandonnee.fr

1 - COMMANDE	Quantité
Licence Lettre - carte d'adhésion (réf. : FFR 635)	
Randocarte® Lettre-carte d'adhésion (réf. : FFR 636)	
Baliseur/Collecteur Officiel Lettre - carte d'adhésion (réf. : FFR 637)	
Bulletin d'adhésion à la Randocarte® (Réf. : FFR 640)	
Document promotion licence et abonnement Passion Rando (réf. : FFR 641)	
Guide Assurances (réf. : FFR 638)	
Guide gestion de la Vie fédérale (réf. : FFR 639)	
Dossier d'adhésion à la Fédération (réservé aux Comités)	

1 - COMMANDE	Quantité
Affiche saison sportive 2017 (réf.: FFR 642)	
Flyer Adhésion (réf. FFR 643) réservé aux comités pour recrutement de nouveaux clubs	
Flyer Marche aquatique côtière*	
Flyer Raquette à neige*	
Flyer Rando Santé*	
Flyer Rando Challenge*	
Flyer Marche nordique.*	
Flyer Marche d'endurance/Audax*	
Flyer Un chemin une école	
Flyer abonnement Passion rando (nombre de supports limités à 150 par club et comités).	

*Nombre de supports limités à 50 pour les clubs et 100 pour les comités

2 - LIVRAISON

Comité départemental : _____

Comité régional : _____

Club : _____

N° de Club : _____

Adresse de livraison : _____

CP : _____ Ville _____

Tél. : _____

À PHOTOCOPIER AVANT TOUTE UTILISATION OU À TÉLÉCHARGER SUR INTERNET.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2

(RÉSERVÉE AUX ASSOCIATIONS)

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

À RENSEIGNER impérativement lors de la saisie des licences
À METTRE À JOUR :
• **sur internet**: **https://gestion.ffrandonnee.fr**
• **par courrier** à : **Fédération Française de Randonnée Pédestre - Service aux adhérents 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris**

N° de département : ___ N° d'affiliation : _____

Nom de l'association

Coordonnées du siège _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Site Internet : _____

Coordonnées du Président **N° de licence :** _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Coordonnées du Responsable adhésion N° de licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____

E-mail : _____

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

Coordonnées du Responsable grand public

Ces coordonnées seront celles qui figureront pour votre club sur le site Internet et sur la liste distribuée au grand public au Centre d'Information de la Fédération.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

CP : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : _____

Coordonnées d'expédition des licences

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

CP : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : _____

☐ L'association souscrit au contrat fédéral d'assurance et s'engage à délivrer une licence avec assurance à tous ses membres randonneurs (cf. brochure Assurances).

☐ L'association ne souscrit pas au contrat fédéral d'assurance et s'engage à envoyer une attestation d'assurance en Responsabilité civile à son Comité départemental (cf. brochure Assurances).

☐ Je ne désire pas que l'association apparaisse sur le site Internet de la FFRandonnée et sur les listes départementales distribuées au grand public. Je souhaite qu'aucune promotion de mon association ne soit faite par la Fédération et ses Comités auprès du grand public.

À PHOTOCOPIER AVANT TOUTE UTILISATION OU À TÉLÉCHARGER SUR INTERNET.

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

FICHE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DE VOTRE CLUB

Cette fiche est à remplir et à mettre à jour directement en ligne sur le site de gestion de la vie fédérale https://gestion.ffrandonnee.fr, onglet activités sur la page de votre structure, ou à retourner par courrier à :

FFRandonnée - Service Adhérent - 64 rue du dessous des berges - 75013 Paris

Attention : remplir ou mettre à jour annuellement la fiche devient obligatoire pour avoir accès au module règlement de la cotisation et souscription de licence

Les renseignements recueillis grâce à ce questionnaire permettent :

- une meilleure orientation des pratiquants à la recherche d'un club vers la structure répondant le mieux à leurs besoins (niveau de pratique, jour de sortie, type de pratique,…) grâce au moteur de recherche mis en place sur le site Internet http://www.ffrandonnee.fr/clubs-et-comites/clubs/clubs-recherche2.aspx

- l'alimentation de l'étude sur la typologie des clubs pour une meilleure connaissance des clubs adhérents, de leur fonctionnement, de la diversité de l'offre de pratique et des publics accueillis;
Les informations fournies ne sont donc pas toutes transmises au grand public.
Votre club ne recrute peut-être pas de nouveaux adhérents ou seulement dans le respect de critères précis (exemple : les Comités d'Entreprise) ; un item en fin de questionnaire vous permettra de nous l'indiquer
Si votre club est une section au sein d'une association proposant d'autres activités, merci de remplir ce questionnaire au titre de votre section.

*Attention, **il est indispensable de vous identifier** en renseignant **le numéro d'affiliation** et nom de votre club pour une prise en compte de vos données.*

Numéro d'affiliation : **Nom de votre Club :** _____

1. Votre club est : ☐ un club de randonnée ☐ ou une section randonnée au sein d'un club multi activités

2. Le coût standard de l'adhésion à votre club est de _____ euros par an **(tarif standard individuel comprenant le prix de la licence)**

3. Lors de son inscription à votre club, le randonneur doit obligatoirement régler :
☐ la cotisation au club ☐ la licence de la FFRandonnée ☐ l'abonnement au magazine Passion Rando
☐ l'assurance : ☐ Responsabilité civile ☐ Accident corporel ☐ multi loisir de nature

4. Votre club propose des tarifs spécifiques
☐ oui pour ☐ les couples ☐ les familles ☐ les parents isolés ☐ les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ☐ les moins de 18 ans ☐ les étudiants ☐ les séniors (plus de 60 ans)
☐ autres : _____ ☐ non

5. Vos sorties randonnée sont en général
☐ gratuites ☐ payantes : ☐ de 1 à 3 euros, ☐ de 4 à 8 euros, ☐ plus de 8 euros

6. Votre club tient une permanence ☐ non ☐ oui :

☐ Dans un local	☐ téléphonique
Adresse Ville	Numéro :
☐ lundi	☐ lundi
☐ mardi	☐ mardi
☐ mercredi	☐ mercredi
☐ jeudi	☐ jeudi
☐ vendredi	☐ vendredi
☐ samedi	☐ samedi
☐ dimanche	☐ dimanche

7. Votre club est-il agréé ?
☐ Jeunesse et Sport ☐ Autre : _____

8. Quels sont les ressources financières du club :
☐ cotisation des adhérents
☐ Subventions de partenaires publics : ☐ du Centre National de Développement du Sport (CNDS) ☐ de votre Commune ☐ de votre Intercommunalité ☐ de votre Conseil général ☐ autres : _____
☐ Partenaires privés
☐ Organisation de prestation d'encadrement de randonnées
☐ Organisation de manifestation ouverte au grand public
☐ Organisation de séjours et de voyages
☐ Animations diverses extra sportives (loto…)
☐ autres : _____

9. Votre club fait il appel à du personnel rémunéré ?
☐ Salarié du club ☐ Salarié du comité ☐ Accompagnateur en montagne ☐ Guide de haute montagne
☐ Autres : _____

10. Le club compte :
☐ Des animateurs sans qualification, nombre _____
☐ Des animateurs 1er niveau (SA1), nombre _____
☐ Des animateurs Brevetés Fédéraux (SA2), nombre : _____
☐ Des animateurs avec une autre formation :
Montage (ex UV Milieu Montagnard):_____ nombre : _____
Milieu Alpin Enneigé niveau 1:_____ nombre : _____
Milieu Alpin Enneigé niveau 2 (ex UV Milieu Montagnard Enneigé): nombre : _____
☐ Des animateurs Marche Nordique, nombre : _____
☐ Des animateurs Rando Santé, nombre : _____
☐ Des animateurs Marche Aquatique Côtière, nombre : _____

11. Le club participe-t-il au financement des formations de ses animateurs ? ☐ oui ☐ non

12. Quels types d'activités propose votre club ?

☐ **Randonnée pédestre**	☐ **Autres disciplines sportives**		☐ **Autres activités**
☐ Faciles (= promenades, bien-être et santé...)	☐ Marche Nordique	☐ Ski de Fond	☐ Balisage et entretien des itinéraires
☐ Sportives (= grande randonnée)	☐ Raquette à Neige	☐ Ski Alpin	Nombre de journées balisage par an : _____
☐ Thématiques (culture, patrimoine, environnement…)	☐ Longe côte - Marche Aquatique Côtière	☐ Ski de randonnée (ou ski alpinisme)	Nombre de baliseurs (hors baliseurs officiels) : _____
☐ Organisation de randonnées ouvertes au grand public	☐ Marche d'Endurance - Marche à Allure Audax	☐ Via ferrata	☐ Surveillance de la qualité des sentiers (Ecoveille®)
☐ Organisation de Randochallenge®	☐ Géocaching (caches et GPS) ou Randocaching®	☐ Alpinisme	Nombre de collecteurs « Numérique » : _____
☐ Participation Randochallenge®	☐ Cani rando (tracté par un chien)	☐ Cyclotourisme	☐ Ski de Fond
☐ Autre :	☐ Autre :		☐ Autre :

13. Quel est le type de public accueilli par votre club ?
tous les publics indifféremment
uniquement des publics ciblés - le(s)quel(s) :
☐ mineurs ☐ étudiants (18 à 25 ans) ☐ actifs (26 à 60 ans) ☐ Retraités ☐ familles
☐ promeneurs ☐ sportifs ☐ sédentaires, malades chroniques (pathologie stabilisée ou guérie) ou psychologiques, personnes en surpoids ☐ en situation de handicap : ☐ handicapés moteur, visuel, auditif ☐ handicapés mentaux ☐ en situation de grande précarité (prisonniers, sans domicile fixe…)
☐ autres :_____

14. Votre club propose des sorties randonnées le
☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ samedi ☐ dimanche

15. Combien de sorties par mois propose votre club ? _____

16. La durée moyenne des sorties de votre club est de
☐ 1 à 2 heures ☐ une demi journée ☐ une journée
☐ plusieurs jours : ☐ en Itinérance (le lieu d'hébergement change tous les jours)
☐ en étoile (l'hébergement est le même pendant tout le séjour)

17. Les principaux lieux de sorties de votre club sont
☐ la plaine ☐ la moyenne montagne ☐ la montagne ☐ le littoral ☐ la ville

18. Pour se rendre au départ de la randonnée, un adhérent peut utiliser
☐ sa voiture personnelle ☐ le co voiturage organisé par le club ☐ les transports collectifs publics
☐ les transports collectifs privés (car mis à disposition par le club)

19. Votre club accepte-t-il de nouveaux adhérents ?
☐ oui ☐ non
☐ oui avec des critères spécifiques, lesquels (ex : être salarié de l'entreprise pour un Comité d'Entreprise)_____

Merci de votre collaboration !

À PHOTOCOPIER AVANT TOUTE UTILISATION OU À TÉLÉCHARGER SUR INTERNET.

À PHOTOCOPIER AVANT TOUTE UTILISATION OU À TÉLÉCHARGER SUR INTERNET.

FFRandonnée www.ffrandonnee.fr **DATE :**

DEMANDE DE LICENCE 2016/2017 ET ABONNEMENT A PASSION RANDO
à retourner à **HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée**
15, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

Formulaire à remplir EN LETTRE CAPITALES
Merci d'écrire lisiblement pour en faciliter la lecture et ainsi éviter les erreurs d'enregistrement

N° Club : ☐ Renouvellement ☐ Création

Nom club :

N° adhérent : *(obligatoire pour un renouvellement)*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Sexe : ❑ F ❑ M

Adresse :

CP :

Ville :

Courriel :

Accepte de recevoir de l'information FFRando : ❑ Oui ❑ Non

Accepte de recevoir de l'information des partenaires FFRando : ❑ Oui ❑ Non

TYPE DE LICENCE : ❑ IS ❑ IR FFSA ❑ FS ❑ FRAMP
❑ IR ❑ IR FFH ❑ FR ❑ FMPN
❑ IRA ❑ IRA ANP ❑ FRA
❑ IMPN

Abonnement 1 an à Passion Rando : ❑ Oui ❑ Non

Autres membres de la famille (si licence familiale)			
Nom	Prénom	Date de Naissance	Sexe

Certificat médical : En délivrant cette licence, le club s'engage à respecter la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application (cf. page 18). La Fédération informe le titulaire d'une licence IS/FS qu'il est dans son intérêt de souscrire une garantie individuelle accident (via les licences IRA/IMPN/FRA/FRAMP/FMPN pour être couvert en cas de dommage(s) corporel(s) subi(s) sans qu'un responsable puisse être désigné. Vous pouvez également souscrire des garanties complémentaires en option: Capital décès; indemnités journalières forfaitaires; aides ménagères; si vous êtes baliseur ou collecteur officiel ou dirigeant d'un comité: Garantie maintien de salaire, perte d'emploi. Pour tout renseignement complémentaire interroger la Mutuelle des Sportifs aux coordonnées indiquées dans l'encadré.

Les informations recueillies sont nécessaires à la Fédération française de la randonnée pédestre pour traiter votre demande.
Elles sont enregistrées dans le fichier de gestion de la vie fédérale et votre comité départemental ou régional y a accès.
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez être amené à recevoir des informations et des propositions de la part de la Fédération et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, ou en cas de modification des renseignements vous concernant, il vous suffit d'accéder à votre espace Internet personnel sur www.ffrandonnee.fr/»Mon compte«/ code d'accès personnalisé fourni ci-dessus, ou de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et votre numéro de licence à : **Fédération Française de la Randonnée pédestre -64 rue du Dessous des Berges-75013 Paris.**

FFRandonnée www.ffrandonnee.fr **DATE :**

DEMANDE DE LICENCE 2016/2017 ET ABONNEMENT A PASSION RANDO
à retourner à **HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée**
15, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

Formulaire à remplir EN LETTRE CAPITALES
Merci d'écrire lisiblement pour en faciliter la lecture et ainsi éviter les erreurs d'enregistrement

N° Club : ☐ Renouvellement ☐ Création

Nom club :

N° adhérent : *(obligatoire pour un renouvellement)*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Sexe : ❑ F ❑ M

Adresse :

CP :

Ville :

Courriel :

Accepte de recevoir de l'information FFRando : ❑ Oui ❑ Non

Accepte de recevoir de l'information des partenaires FFRando : ❑ Oui ❑ Non

TYPE DE LICENCE : ❑ IS ❑ IR FFSA ❑ FS ❑ FRAMP
❑ IR ❑ IR FFH ❑ FR ❑ FMPN
❑ IRA ❑ IRA ANP ❑ FRA
❑ IMPN

Abonnement 1 an à Passion Rando : ❑ Oui ❑ Non

Autres membres de la famille (si licence familiale)			
Nom	Prénom	Date de Naissance	Sexe

Certificat médical : En délivrant cette licence, le club s'engage à respecter la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application (cf. page 18). La Fédération informe le titulaire d'une licence IS/FS qu'il est dans son intérêt de souscrire une garantie individuelle accident (via les licences IRA/IMPN/FRA/FRAMP/FMPN pour être couvert en cas de dommage(s) corporel(s) subi(s) sans qu'un responsable puisse être désigné. Vous pouvez également souscrire des garanties complémentaires en option: Capital décès; indemnités journalières forfaitaires; aides ménagères; si vous êtes baliseur ou collecteur officiel ou dirigeant d'un comité: Garantie maintien de salaire, perte d'emploi. Pour tout renseignement complémentaire interroger la Mutuelle des Sportifs aux coordonnées indiquées dans l'encadré.

Les informations recueillies sont nécessaires à la Fédération française de la randonnée pédestre pour traiter votre demande.
Elles sont enregistrées dans le fichier de gestion de la vie fédérale et votre comité départemental ou régional y a accès.
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez être amené à recevoir des informations et des propositions de la part de la Fédération et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, ou en cas de modification des renseignements vous concernant, il vous suffit d'accéder à votre espace Internet personnel sur www.ffrandonnee.fr/»Mon compte«/ code d'accès personnalisé fourni ci-dessus, ou de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et votre numéro de licence à : **Fédération Française de la Randonnée pédestre -64 rue du Dessous des Berges-75013 Paris.**

5 BORDEREAU DE RÈGLEMENT DE LICENCES 2017/2018 ET D'ABONNEMENTS À PASSION RANDO

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

À ADRESSER À : **HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée**
15 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
ATTENTION ! Il s'agit des tarifs nationaux.
Certains comités appliquent une surcotisation, pour le savoir rapprochez-vous de votre comité ou consulter la rubrique «Campagne d'adhésion» de la Base documentaire

Association _____ N° d'affilliation (Obligatoire) | | | | | | |

COTISATION ASSOCIATION	
Cotisation annuelle de l'association de 30 adhérents et plus (au 31 août 2017)	60,00 €
Cotisation annuelle de l'association de moins de 30 adhérents (au 31 août 2017)	40,00 €
TOTAL 1	

FORFAIT «SERVICE +»	
Forfait annuel «Service +» de l'association de 30 adhérents et plus (au 31 août 2017)	40,00 €
Forfait annuel «Service +» de l'association de moins de 30 adhérents (au 31 août 2017)	24,00 €
TOTAL 2	

TYPE DE LICENCE	**Licence avec abonnement à PRM**			**Licence sans abonnement à PRM**		
	TARIF NATIONAL	**QUANTITÉ**	**TOTAL**	**TARIF NATIONAL**	**QUANTITÉ**	**TOTAL**
	licences individuelles					
IS - Sans assurance	28,40 €			22,40 €		
IR - Responsabilité civile (RC)	28,85 €			22,85 €		
IRA ANP - Licence Associative Non Pratiquant (RC+AC)	29,70 €			23,70 €		
IRA - Responsabilité civile et Accidents Corporels (RC+AC)	31,00 €			25,00 €		
IMPN - Multiloisirs pleine nature (RC+AC)	41,00 €			35,00 €		
IR FFSA - Double licence avec Fédération Sports Adaptés (RC)	11,55 €			5,55 €		
IR FFH - Double licence avec Fédération Handisport (RC)	11,55 €			5,55 €		
	TOTAL 3 (Licences avec abonnement PRM)			**TOTAL 4** (Licences sans abonnement PRM)		
	licences familiales					
FS - Sans assurance	50,80 €			44,80 €		
FR - Responsabilité civile (RC)	51,25 €			45,25 €		
FRA - Responsabilité civile et Accidents Corporels (RC+AC)	55,80 €			49,80 €		
FMPN - Multiloisirs pleine nature (RC+AC)	75,80 €			69,80 €		
FRAMP - Licence familiale Monoparentale (RC+AC)	34,60 €			28,60 €		
	TOTAL 5 (Licences avec abonnement PRM)			**TOTAL 6** (Licences sans abonnement PRM)		

TOTAL GÉNÉRAL
(TOTAL 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)

☐ Paiement par prélèvement (grâce à l'autorisation de prélèvement automatique transmise précédemment).

☐ Paiement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

> (1) : licence individuelle 22,40 € + abonnement PRM 6 € pour 4 numéros = 28,40 €

> (2) : licence familiale 44,80 € + abonnement PRM 6 € pour 4 numéros = 50,80 €

À PHOTOCOPIER AVANT TOUTE UTILISATION OU À TÉLÉCHARGER SUR INTERNET.

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

A RETOURNER PAR COURRIEL A : association@ffrandonnee.fr
OU PAR VOIE POSTALE A :
HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée
15 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

*Veuillez compléter les champs marqués**

Numéro d'affiliation et Nom de l'association* |_|_|_|_|_| ……………………………………

Titulaire du compte à débiter* ……………………………………

Adresse * ……………………………………

Code postal et localité * |_|_|_|_|_| ……………………………………

Coordonnées du compte à débiter *

IBAN |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)*

BIC |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code)*

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Nom du créancier

Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Nom du bénéficiaire
FR22ZZZ463662
Identifiant créancier SEPA
64 rue du Dessous Des Berges
Numéro et nom de la rue
|7|5|0|1|3| — Code Postal
PARIS — Ville
FRANCE — Pays

Type de paiement* Paiement récurrent / répétitif ☒

Nom, Prénom et fonction du signataire * …………… Nom …………… Prénom …………… Fonction au sein de l'association

Signé à/le * …………… Lieu |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Date

Signature dans le cadre ci-contre * :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **la Fédération Française de la Randonnée Pédestre** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Cadre réservé à la Fédération

Référence Unique du mandat (RUM) | | | | | | | |

Date validation Service aux adhérents |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

À PHOTOCOPIER AVANT TOUTE UTILISATION OU À TÉLÉCHARGER SUR INTERNET.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation
pour les pratiquants majeurs

Je, soussigné(e), Mme / M

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir

☐ Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.

☐ Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE

Attestation
pour les pratiquants mineurs

Je, soussigné(e), Mme / M .....

en ma qualité de représentant légal de .....

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé et qu'il/elle a

☐ Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de son renouvellement de licence.

☐ Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de son renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE du représentant légal

NOTES :

GROUPE MDS

Mutuelle des Sportifs

A la Mutuelle des Sportifs, le sport c'est la Santé !

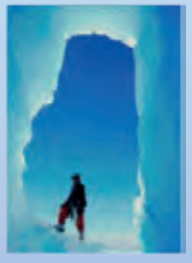

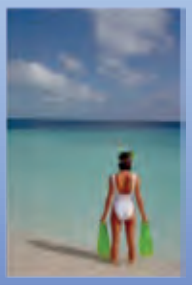

E-mail : contact@grpmds.com

Web : www.mutuelle-des-sportifs.com

Mutuelle des Sportifs - © Communication juillet 2015 -

Mutuelle des Sportifs

2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 – Tel : 01 53 04 86 86 – Fax : 01 53 04 86 87

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au répertoire Sirène sous le N° 422 801 910

MDS Conseil

43, rue Scheffer - 75116 Paris - Tel : 01 58 22 28 00 – Fax : 01 58 22 21 16

SASU de Courtage d'Assurances et de Conseil au Capital de 330 144 € - SIRET 434 560 199 00029 - N° ORIAS : 07 001 479

Abonnez vos adhérents !

Pensez à leur proposer l'abonnement à ***Passion Rando****, le magazine de référence de la randonnée*

+ d'idées rando
+ de photos
+ de conseils pratiques

4n° par an

6€

seulement*

* réduction de 50% réservée aux licenciés FFRandonnée

Rendez-Vous sur **www.ffrandonnee.fr**
rubrique Passion Rando Magazine !

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS • Tél. : 01 44 89 93 90

ffrandonnée ffrandonnée

comquest - Réf. : FFR 659 - Crédits photos : © FFRandonnée, © Johannes Braun, © ARochau, © Anyaberkut, © Nicolas Vincent, © Urban cow, © iStockPhoto, © fotolia- Imprimé sur papier